



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 1993

Préavis No 4/94 (1ère partie)

Responsable : La Municipalité

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93 b de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modification du 27 mai 1975 et de l'article 95 du Règlement du Conseil communal du 23 novembre 1983, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 1993. Les comptes communaux sont présentés dans la seconde partie du document et font partie intégrante de ce document.

RAPPORT DE GESTION (1ère partie)

TABLE DES MATIERES	Page
1. RESUME	4
2. ADMINISTRATION GENERALE	5
2.1. Municipalité	5
2.2. Personnel communal	9
2.3. Secrétariat communal	11
2.4. Office communal du travail	11
2.5. Service de la bourse communale	13
2.6. Agence communale d'assurances sociales	14
2.7. Utilisation de l'informatique	15
2.8. Archives	16
3. FINANCES	16
4. DOMAINES ET BATIMENTS	18
4.1. Domaines	18
4.2. Forêts et arbres	18
4.3. Bâtiments	19
4.4. Port des Abériaux	21
4.5. Commission consultative d'énergie et des bâtiments	21
5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	22
5.1. Police des constructions	22
5.2. Aménagement du territoire	22
6. TRAVAUX	25
6.1. Réseau routier	25
6.2. Réseau d'eau	26
6.3. Station d'épuration	28
6.4. Traitement des déchets	28
7. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	30
7.1. Instruction publique	30
7.2. Cultes	34
8. SERVICE DE POLICE	34
8.1. Tâches de police	34
8.2. Contrôle de l'habitant	35
9. DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	38
10. PROTECTION CIVILE	39
11. TRANSPORTS PUBLICS	39
12. SOCIETES ET ORGANES AUXQUELS PARTICIPE LA COMMUNE	40

12.1.	Société Electrique Intercommunale de la Côte S.A. (SEIC)	40
12.2.	Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN)	40
12.3.	Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE)	40
12.4.	Chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez (NStCM)	40
12.5.	Association pour l'Aménagement de la Région Nyonnaise (ARN)	40
12.6.	Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC)	41
12.7.	Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épuration (EIDM)	41
13.	SOCIETES LOCALES	41
14	DIVERS	42
14.1.	Réseau de mères d'accueil de jour	42
14.2.	3ème âge - Anniversaires	42
14.3.	3ème âge - Fête de fin d'année	42
15.	CONCLUSIONS	42

1. RESUME

La dernière année de la législature 1990-1993 a été marquée par les principaux éléments suivants :

- Activité soutenue des autorités communales, tant exécutive que législative, débouchant sur de nombreux préavis touchant aussi bien les divers aspects de la vie communale que des projets d'équipement et d'investissement.
- Activité croissante de la part de l'Administration communale afin d'assurer le suivi des travaux administratifs et les diverses tâches de nature plus technique générées par l'entretien du patrimoine communal.
- Stabilité dans l'effectif du personnel communal.
- Détérioration continue du climat économique général, provoquant au niveau de la Commune une modification et une augmentation de certaines tâches.
- Une détérioration constante des conditions financières de la Commune marquée par le fait que pour la première fois depuis de nombreuses années les revenus sont du même ordre de grandeur que les charges.
- L'inauguration du nouveau collège.
- La mise en chantier du gros-oeuvre de la transformation du bâtiment de "La Place".
- Le début de l'étude de réalisation d'un complexe communal aux Morettes.
- La mise en service d'un nouveau système informatique dans le cadre de l'Administration communale.
- Une participation accrue dans l'étude et la réalisation des problèmes posés par le développement au niveau du district et de la région.
- Certains problèmes n'ont pu être menés à bien ou être mis en oeuvre. L'augmentation manifeste de l'esprit "procédurier" de notre société, ne facilite pas le règlement rapide de certains problèmes.
- Etc., etc.

La résolution de l'ensemble des problèmes posés par l'environnement dans lequel se trouve notre Commune n'a été possible que par la mise en commun des ressources et de l'engagement des autorités, du personnel communal et de toutes les volontés trouvées dans la population de notre Commune.

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Municipalité

ORGANISATION

La répartition des fonctions pour l'année 1993 se présente comme suit :

<u>SECTIONS</u>	<u>TITULAIRE</u>	<u>REMPLOCANT</u>
- Administration générale - Personnel communal - Assurances communales - Agence communale d'assurances sociales - Finances - Délégué auprès de la SEIC et de la SAPAN	M. J.-P. FRUTIGER	M. H.-R. KAPPELER
- Construction et réparation des bâtiments communaux - Domaines et terrains communaux - Forêts et abattage d'arbres - Plage de Promenthoux - Port des Abériaux - Service de gérances	M. H. SCHWEGLER	M. A. MEYLAN
- Aménagement du territoire, urbanisme - Police des constructions - Service du feu - Protection civile - Affaires de mobilisation et économie de guerre - Délégué auprès des sociétés locales et de l'ARN	M. A. MEYLAN	M. H. SCHWEGLER
- Service de voirie et entretien des espaces verts, y compris terrain de sport et cimetière - Entretien et extension des routes, chemins et places de parcs, des réseaux de canalisations E.C. et E.U., ainsi que du réseau d'eau sous pression - Station d'épuration (STEP) - Potentialité du Service technique communal (STC) - Eclairage public	M. H.-R. KAPPELER	Mme Cl. BERTHET
- Instruction publique et cultes		

- Utilisation et service d'entretien des locaux scolaires, du temple, de la grande salle et du Vieux Pressoir
- Service de police, contrôle de l'habitant et service des inhumations et incinérations
- Signalisation routière
- Transports publics (BNP, CGN, Chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez)

Mme Cl. BERTHET

M. J.-P. FRUTIGER

Vice-syndic : M. A. MEYLAN

Séances ordinaires de la Municipalité

Au cours de l'année 1993, la Municipalité a tenu 49 séances ordinaires. Les décisions prises ont été dûment "protocollées" dans les procès-verbaux.

Points forts de l'activité municipale

Si les séances de Municipalité ont pour but principal d'étudier, de discuter et de prendre des décisions, ainsi que d'assurer le suivi et la coordination logistique, il convient de relever que l'Autorité exécutive s'est penchée principalement sur les dossiers relatifs à la création d'un complexe hôtelier sur la propriété communale de "La Barcarolle", à la réhabilitation du bâtiment de "La Place", futur siège de l'administration communale, à l'étude du complexe des Morettes, ainsi que des plans de quartier "Les Mélèzes" et "Le Coutelet".

Activité en dehors des séances de la Municipalité

Il est également nécessaire de signaler les nombreuses obligations des membres de l'Exécutif en matière de représentation de la Commune lors de manifestations culturelles ou officielles ou au sein des diverses associations ou sociétés dont la Commune fait partie (Assemblées des syndics du district, ARN, EIDM, SEIC, SAPAN, Chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez, Bus Nyon-Prangins).

Activité dans le cadre du district

La participation à des groupes de travail, dans le cadre de la régionalisation du territoire, de l'action sociale et de la recherche d'emplois pour les chômeurs, notamment, sont à signaler.

Liste des préavis traités

<u>Préavis No</u>	<u>Montant en Fr.</u>	<u>Titre</u>	<u>Accepté ou non</u>
63/93	---	Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins	

		présentée par M. Niculae Tudor NICULESCU, originaire de Roumanie (SPN).	Accepté
64/93	---	Article 53 (anciennement art. 59) du nouveau Règlement de police.	Accepté
65/93	---	Diminution du nombre de Conseillers communaux de 60 à 50.	Accepté
66/93	695'000.--	Demande d'un crédit pour réaliser le raccordement des eaux usées des quartiers de "Promenthoux-L'Abbaye-Sans Façon-Sainte-Marie" à la Step de Prangins	Annulé
67/93	265'000.--	Demande d'un crédit pour réaliser le bouclage de la conduite d'eau alimentant les quartiers de "Promenthoux- l'Abbaye-Sans Façon-Sainte- Marie".	Annulé
68/93	500'000.--	Demande d'un crédit pour l'élargissement du chemin de "La Redoute", la création d'un trottoir respectivement d'un chemin piétonnier provisoire et l'installation de l'éclairage public.	Accepté
		Cette décision a fait l'objet d'un recours au Conseil d'Etat. Cette instance a annulé la déci- sion du Conseil communal.	
69/93	---	Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins présentée par Mlle Emma Clare WINN, originaire de Grande- Bretagne.	Accepté
66/93	539'000.--	Annule et remplace le préavis 66/93 - Demande d'un crédit pour réaliser le raccordement des eaux usées des quartiers de "Promenthoux-L'Abbaye-Sans Façon-Sainte-Marie" à la Step de Prangins.	Retiré
67/93	208'500.--	Annule et remplace le préavis 67/93 - Demande d'un crédit pour réaliser le bouclage de la conduite d'eau alimentant les quartiers de "Promenthoux-	

		L'Abbaye-Sans Façon-Sainte-Marie".	Retiré
70/93	---	Concept général de traitement des déchets des districts de Nyon, Rolle et Aubonne a) approbation de principe du concept, b) création d'une société anonyme, c) participation au capital-actions.	Accepté
71/93	251'860.--	Demande d'un crédit pour la réfection de l'étanchéité du préau supérieur et de la toiture du collège "La Combe-Les Places", première étape de construction.	Accepté
72/93	220'000.--	Demande d'un crédit d'étude pour un avant-projet relatif à la construction d'un complexe communal sur la parcelle No 831 sise aux "Morettes".	Accepté
73/93	---	Plan d'affectation fixant la limite des constructions, route de "Bénex-Dessus".	Accepté
74/93	---	Plan partiel d'affectation "Grand Bois" - Centre de gestion des déchets.	Refusé
75/93	---	Modification du Règlement communal de protection des arbres.	Accepté
76/93	---	Rapport de gestion pour l'exercice 1992.	Accepté
77/93	---	Règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants.	Accepté
78/93	---	Modification de la convention relative à l'exploitation d'une Unité-Mobile de déshydratation mécanique des boues d'épuration.	Accepté
79/93	260'000.--	Demande d'un crédit pour permettre la numérisation rapide des plans cadastraux dans le cadre de la Réforme de la mensuration officielle (REMO).	Accepté

80/93	---	Budget communal 1994.	Accepté
81/93	---	Modification de l'art. 7 du Règlement communal sur le service de défense contre l'incendie et réponse à la motion de M. J.-J. BRUGGER du 11.3.1993 demandant la possibilité de fixer la taxe d'exemption à un montant inférieur à Fr. 200.--.	Accepté
82/93	---	Plan directeur régional.	Accepté
83/93	---	Constitution de la Fondation médico-sociale de la zone sanitaire IV.	Accepté
84/93	---	Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins présentée par M. et Mme Dan et Arista NICULESCU-IONESCU, de nationalité roumaine (SPN).	Accepté
85/93	---	Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins présentée par M. Thomas Waters WINN, ressortissant américain.	Accepté

2.2. Personnel communal

Etat du personnel

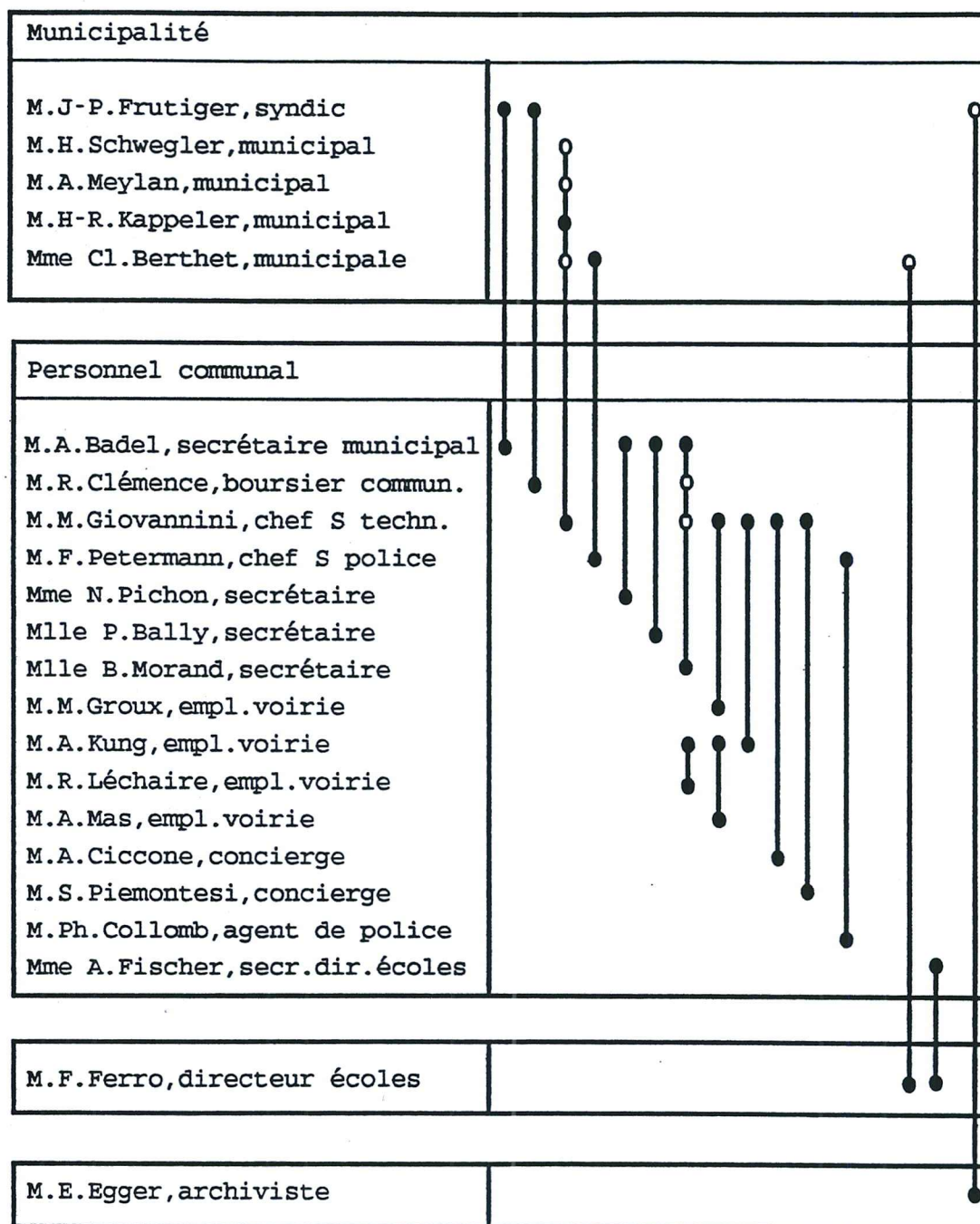
L'effectif du personnel communal est de 15 personnes. Sa composition n'a pas été modifiée et sa répartition est la suivante :

- 3 personnes pour le secrétariat municipal, la réception et l'office communal du travail comprenant également le chômage,
- 1 boursier communal et préposé à l'agence communale d'assurances sociales,
- 1 technicien communal (responsable du Service technique et des services extérieurs),
- 1 secrétaire à disposition du boursier communal, du technicien communal et du secrétariat municipal,
- 2 personnes au Service de police,
- 1 secrétaire à la Direction des écoles (à temps partiel),
- 2 concierges,

- 4 personnes au Service de la voirie comprenant également le Service des eaux, la Step et le port.

Le 7 octobre, M. Roland LECHAIRE s'est accidenté alors qu'il tondait le gazon aux "Abériaux" et n'a pas pu reprendre son travail, étant toujours en traitement. De ce fait, la Municipalité a engagé à titre temporaire, dès le 8 novembre 1993, M. Serge PALLASTRELLI pour le remplacer.

Organisation



Légende:



Subordination



Attribution

2.3. Secrétariat communal

Nature et dimensions du travail

L'importance grandissante de la Commune demande toujours plus de travail au niveau de la gestion du secrétariat, de la correspondance et de la mise en route d'un système informatique performant.

Les nombreuses relations avec le public, tant sur le plan administratif, technique que social, et les opérations liées au vote anticipé exigent beaucoup de temps de la part des collaboratrices et collaborateurs de ce service qui est la plaque tournante de la Commune. De par la croissance des directives administratives à tous les niveaux, les écrits ne cessent d'augmenter.

Si le secrétariat municipal a pour mission première de traiter le courrier et la correspondance, d'élaborer les procès-verbaux, il doit également faire office de réception pour pratiquement tous les services de l'administration, entreprendre les démarches nécessaires relatives à la location des salles, maintenir une certaine coordination avec les autres services communaux et gérer la partie administrative du port des Abériaux. Il fonctionne comme secrétariat au profit des divers municipaux.

Dans le courant de l'année 1993, le personnel du secrétariat municipal s'est formé - sur le tas - pour faire fonctionner le nouveau système informatique et notamment pour mettre en route la bureautique qui est opérationnelle depuis le 1er janvier 1994.

Le secrétariat communal gère également l'ensemble du porte-feuille des assurances conclues par la Commune. Il s'agit des assurances relatives au personnel, aux véhicules, immeubles et choses.

2.4. Office communal du travail

Nature des prestations

Les tâches dévolues à l'Office communal du travail selon les dispositions de l'article 4 de la Loi du 29 novembre 1967 d'application de la législation fédérale sur le travail, sont l'établissement et la tenue constamment à jour d'un rôle nominatif des entreprises établies sur le territoire communal.

Le préposé doit :

- tenir constamment à jour un fichier communal des entreprises industrielles, non industrielles et donnant du travail à domicile, au moyen de cartes délivrées sur demande par l'Inspection cantonale du travail,
- obtenir des entreprises, à la demande du Service de l'emploi, le 30 septembre de chaque année, l'effectif exact de leur personnel,

- préavisier tous les contrats ou les renouvellements de contrats pour le personnel étranger travaillant dans les entreprises, l'agriculture et les commerces sis sur le territoire communal,
- intervenir directement ou avec l'aide de l'Inspection cantonale du travail auprès des contrevenants,
- effectuer des contrôles auprès des employeurs.

En ce qui concerne le chômage, le préposé à l'Office communal du travail, hormis ses obligations de nature administrative (ouverture des dossiers, contrôle des documents accompagnant ceux-ci, explications des données aux chômeurs, envoi des dossiers au Service de l'emploi), est appelé à placer des chômeurs ou les guider vers des offices régionaux spécialisés en la matière, à proposer la fréquentation de cours ou de stages aux personnes à qui cette aide s'avère nécessaire pour accéder à un nouvel emploi.

L'Office communal du travail est une plate-forme où les chômeurs et les employeurs peuvent se rencontrer et bénéficier de conseils.

Evolution du travail

Si les tâches dévolues à l'Office communal du travail, qui sont pour la plupart remplies, demeurent sans une grande modification, il n'en va pas de même en ce qui concerne la gestion du chômage.

En effet, l'évolution dans ce domaine a été très rapide et les cas sont toujours plus nombreux. Le nombre des personnes enregistrées au titre de l'assurance-chômage a évolué comme suit :

1989	:	6
1990	:	26
1991	:	58
1992	:	134
1993	:	188

La gestion des dossiers relatifs au chômage en 1993 se présente comme suit :

<u>Dossiers ouverts pour des personnes</u> :	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
- venant du canton de Genève	5	14	19
- venant d'autres cantons ou de Vaud	54	43	97
<u>Total des dossiers ouverts en 1993</u> :	59	57	116

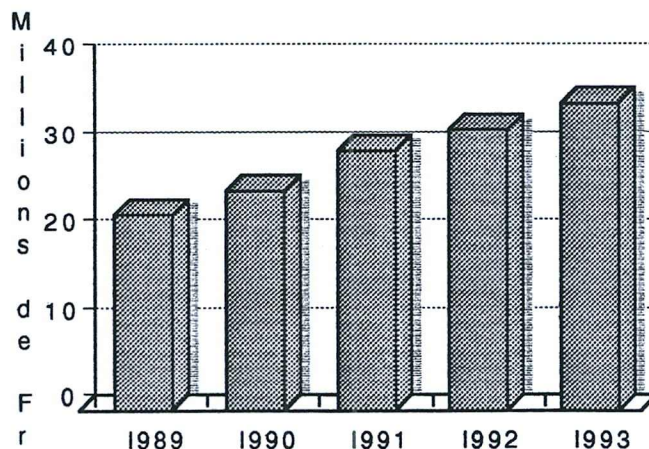
Dossiers clôturés pour les raisons suivantes :

- déménagements	10	8	18
-----------------	----	---	----

- ne se sont pas ou plus présentés au timbrage	9	6	15
- ont trouvé du travail	28	21	49
- fins de droit	4	4	8
<u>Total des dossiers clôturés en 1993 :</u>	51	39	90
<u>Total des dossiers traités en 1993 :</u> (ce nombre comprend les dossiers ouverts avant 1993)	103	85	188
<u>Nombre de dossiers ouverts au 1.1.1994 :</u>	59	50	109

L'envergure du travail ne se mesure pas uniquement au nombre de dossiers, mais doit prendre en compte les nombreuses heures d'entretien provoquées par les demandes de renseignements et d'explications.

2.5. Service de la bourse communale



Evolution du bilan

Dans le cadre d'un bilan en constante augmentation et qui atteint cette année la valeur de Fr. 35 mio, cette activité comprend notamment :

- la gestion des comptes débiteurs et créanciers,
- le contrôle, le traitement et le paiement des factures,
- la gestion des dossiers communaux, etc., etc.

L'enregistrement des écritures débit-crédit, l'impression des balances de vérification et de la situation budgétaire s'exécutent sans problèmes particuliers.

La facturation des taxes d'amarrage et de location des places à terre pour le port des Abériaux s'est faite selon un nouveau programme informatique.

Tout ce travail de comptabilité s'est déroulé sans incidents majeurs, dans le cadre d'un changement de système informatique.

Il reste encore une marge d'amélioration à exploiter dans le domaine des facturations diverses (locations, taxes de raccordement, etc.) et qui doit encore faire l'objet d'une étude particulière d'organisation.

Tous les renseignements relatifs aux :

- compte de fonctionnement,
- amortissements,
- tableau des investissements,
- bilan détaillé,

avec les commentaires nécessaires, sont regroupés dans la seconde partie de ce document.

2.6. Agence communale d'assurances sociales

AVS/AI/PC/APG/AF, dossiers relatifs à la Caisse cantonale vaudoise, Clarens

Pour l'année 1993, l'Agence communale d'assurances sociales de Prangins a géré plus de 450 dossiers d'affiliés pour la Caisse cantonale + aide sociale vaudoise (1992 : 400).

Parmi ceux-ci, nous avons dénombré :

	<u>93</u>	<u>92</u>
Cotisations :		
personnes sans activité	44	37
personnes de condition indépendante	74	49
personnes ayant le statut d'employeur	95	79
personnes affiliées à la caisse maladie-accidents FRV	57	52
personnes affiliées à la caisse de compensation AGRIVIT	22	9
Prestations :		
personnes au bénéfice de prestations de la Caisse cantonale AVS, y compris rentes simples, de couple, moyens auxiliaires, rentes de veuves et d'orphelins	111	96
personnes au bénéfice ou en attente de l'AI	65	65
personnes au bénéfice de prestations complémentaires AI ou AVS	24	29
personnes au bénéfice d'allocations familiales	39	38
aide sociale	12	6
personnes au bénéfice du Bouton d'Or	14	4
recours	4	

Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accidents

En 1993, 62 nouvelles demandes ont été déposées par des habitants de notre Commune pour pouvoir bénéficier d'un subside fondé sur la Loi sur l'encouragement à l'assurance-maladie (LEAM). (1992 : 91)

Assurance maladie et accidents

L'Agence communale a tenu le contrôle des portefeuilles suivants :

- Caisse Vaudoise * 16 assurés (1992 : 14)
- SUPRA (anciennement SVRSM) 5 assurés (1992 : 5)

auxquels il convient d'ajouter les personnes affiliées auprès de la FRV, selon lettre a) ci-dessus.

* il ne s'agit plus que de personnes âgées de 60 ans et plus, les autres étant prises en charge par la caisse.

2.7. Informatique

Sur les 9 programmes d'application prévus lors de l'achat de notre système informatique, 8 ont été installés dans le cours de l'année 1993, plus un programme de gestion des chiens, acheté en cours d'année.

Le programme du contrôle des habitants a nécessité la saisie de tous les habitants de la Commune, la reprise des données de l'ancien système n'étant pas compatible et incomplète.

Ce travail de saisie a été effectué en grande partie par le secrétariat communal et les agents de police (pour les étrangers). La saisie de toutes les données s'est terminée à fin janvier 1993.

La mise à jour et l'installation du programme de facturation du port a suivi immédiatement. Là encore, l'enregistrement des adresses des utilisateurs hors-commune a été faite par le secrétariat communal. La mise en application du programme de comptabilité financière et budgétaire, ainsi que le programme de gestion des débiteurs s'effectuant en parallèle à ces travaux.

La formation et la mise en service des programmes du registre civique ont été effectuées dans le courant des mois de juin et juillet, ceci en vue des élections.

Le programme des élections a été testé lors du renouvellement des Autorités communales, l'automne passé. En ce qui concerne le programme, nous avons pu constater qu'il était performant. Il n'en a pas été de même en ce qui concerne la transmission des données par le Bureau électoral, faute d'avoir participé aux 3 séances d'information organisées par la Maison Informatique & Gestion S.A. (IG S.A.).

Le programme bureautique, ainsi que les programmes du registre des chiens et des facturations diverses ont été étudiés au coup par coup, faute de temps et d'un programme cohérent de planification et de formation, ceci contrairement aux recommandations de la Maison IG S.A. et de la Municipalité dans son préavis No 52/92 au point 5.

Outre ces travaux de mise en application des programmes, nous avons étudié également le schéma des canaux pour le passage des câbles et l'implantation des nouvelles installations dans le bâtiment de "La Place", en présentant des plans précis et des solutions appréciées l'architecte. Nous avons également effectué diverses visites auprès des utilisateurs d'autres communes pour déterminer les adaptations les plus performantes.

En conclusion, il faut relever que, sans aide extérieure et malgré l'augmentation des tâches, chômage, assurances sociales, nous avons respecté le calendrier établi à cet effet. La base étant acquise, il faudra dès lors suivre un programme de formation et de développement de ces programmes afin de maintenir cet outil performant.

2.8. Archives

Les travaux courants de cataloguement et de mise en ordre se sont poursuivis normalement. L'épuration des divers dossiers, sur la base des directives cantonales, a été menée à terme.

La mise en catalogue sur fiches des fonds nouveaux a débuté.

Plusieurs recherches d'archives ont été menées pour répondre à des demandes.

Deux ouvrages relatifs à la période napoléonienne et au 19ème siècle ont été reçus comme dons aux archives.

La restauration et la reliure des documents administratifs officiels ont été poursuivies.

Par le travail précis et l'engagement constant de notre archiviste, la Commune dispose d'archives bien ordonnées et facilement consultables, aussi bien pour la partie "historique" que pour la partie "administrative".

3. FINANCES

La partie "Boucllement des comptes 1993" donne toutes les informations relatives au domaine financier.

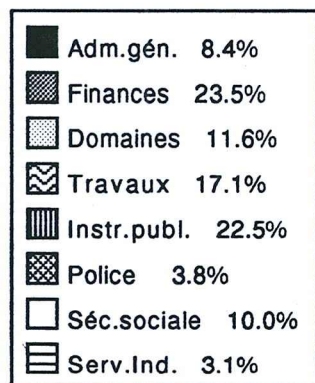
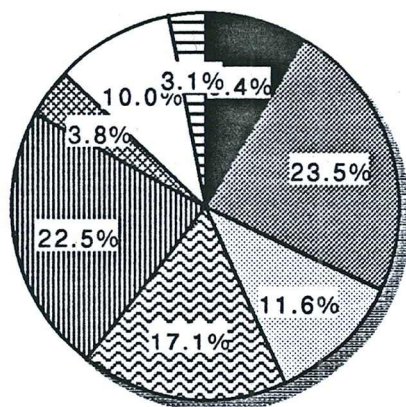
L'année en cours se caractérise par les éléments déterminants suivants :

- Le budget adopté à la fin de l'année 1992 par le Conseil communal prévoyait un excédent de charges de l'ordre de Fr. 310'000.--. En cours d'exercice, une nouvelle estimation pouvait faire espérer une amélioration de

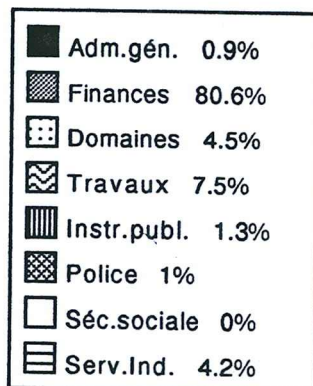
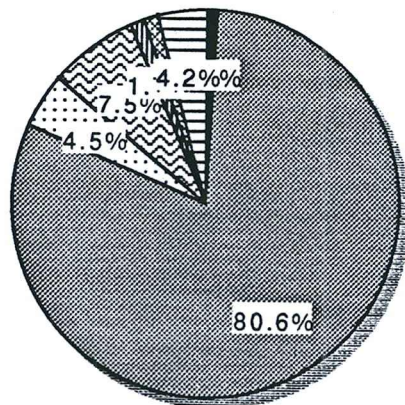
l'ordre de Fr. 60'000.-- ramenant ainsi l'excédent des charges présumé à environ Fr. 250'000.--.

- Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de recettes de Fr. 70'000.-- environ ramené à Fr. 20'000.-- par l'attribution d'un montant de Fr. 50'000.-- à un fonds de réserve.
- Le résultat meilleur que prévu ne doit pas cacher la situation financière de la Commune, toujours plus mauvaise. En effet, cette année nous ne pouvons faire aucun amortissement supplémentaire ou attribution importante à une réserve, ceci contrairement aux années passées. Cela est d'autant plus gênant que les investissements faits cette année restent du même ordre que ceux des années passées.

La répartition des charges et revenus en pourcentage du total fait apparaître les images suivantes, qui permettent d'apprécier la valeur financière relative des divers secteurs d'activité :



Répartition des charges



Répartition des revenus

4. DOMAINES ET BATIMENTS

4.1. Domaines

La Barcarolle (Parcelle No 437)

La Commune de Prangins est propriétaire de cette parcelle depuis l'automne 1987. La surface est de 25'205 m² et est répartie en trois zones distinctes, soit :

7'135 m² en zone d'utilité publique (ZUP)
 12'360 m² en zone de parc (ZPA)
 5'710 m² en zone de verdure (ZVE)

Dans la partie ZUP est prévu l'extension du parking des Abériaux pour les besoins des visiteurs du Château, des utilisateurs de la zone sportive et du port. La ZVE est inconstructible. Son affectation est à définir en fonction de l'aménagement de la zone de parc. Dans la ZPA, il y a 2'993 m² qui sont en nature de bois. Cette surface est également inconstructible. 9'367 m² sont utilisables pour l'implantation d'un complexe hôtelier. La Municipalité a l'intention de mettre cette surface à disposition en droit de superficie. Elle est en discussion avec deux promoteurs intéressés. Le résultat de ces négociations devrait être connu dans le courant de l'année 1994.

Zone artisanale (Parcelle No 334)

Sur cette parcelle d'une surface de 7'173 m² sont à construire des locaux pour les services du feu et de la voirie. La réalisation de cette construction dépend de l'accès à la zone artisanale liée à l'évolution du plan de quartier du "Coutelet" et du giratoire Rue de la Gare - Route de l'Etraz.

4.2. Forêts et arbres

Les travaux d'entretien de la forêt au "Grand Bois" (Bois de l'Aérodrome) ont été poursuivis.

Des modifications du Règlement communal de protection des arbres ont été acceptées par le Conseil communal et approuvées par le Conseil d'Etat.

Cinq propriétaires nous ont sollicités pour l'abattage de 13 arbres avec un diamètre supérieur à 25 cm. Ce sont :

- L'office des Constructions fédérales, pour 3 épicéas et 1 érable se trouvant vers l'entrée Avenue Général-Guiguer et le long du mur du potager du Château. Les épicéas étaient en mauvais état de santé et l'érable menaçait de faire éclater le mur du potager;
- M. Claude PREVIDOLI, "Clos Bessonnet", pour 1 épicéa et 1 érable secs, ainsi qu'un frêne gênant les fils électriques;

- M. Jean REYMOND, "La Combe", pour 1 peuplier se trouvant trop près du bâtiment d'habitation;
- M. Claude ROGIVUE, "Côte Rôtie", pour 1 marronnier et 1 épicéa en mauvais état de santé et 1 acacia pour favoriser le développement des autres arbres;
- M. Léopold RODE, "En Trembley", pour 1 frêne et 1 aulne se trouvant trop près de la limite des deux propriétés.

Nous n'avons refusé aucune demande d'abattage.

4.3. Bâtiments

Des travaux d'entretien et de maintenance ont été effectués dans plusieurs de nos bâtiments, notamment :

- A l'Auberge communale, suite au changement du locataire, l'appartement et les locaux de l'Auberge ont été rafraîchis. Si certains locaux de l'Auberge ont été entretenus, plus ou moins régulièrement depuis 1986, l'appartement, par contre, n'a jamais été touché depuis la transformation en 1977. Les revêtements de sols et les tapisseries ont du être remplacés entièrement. Une cuisinette a été aménagée dans l'appartement. Pour l'économat une nouvelle armoire frigorifique a été achetée.
- Au sous-sol de la grande salle, les parois et plafonds ont été rafraîchis.
- Au sous-sol de la buvette des Abériaux, l'excavation sous la salle a été aménagée. Deux nouveaux locaux ont été créés et mis à disposition, l'un pour le FC Prangins-Sport et l'autre pour le Club Nautique.
- A la plage de Promenthoux, le mur arrière de la buvette a été lavé à la pression et peint.
- A la villa "La Perchette" (habitation du garde-port), suite à des infiltrations d'eau, le drainage a dû être refait.
- Au collège de "La Combe - Les Places", deux nouvelles armoires ont été aménagées en face de la salle de gymnastique pour permettre de ranger le petit matériel des sociétés locales. Les abris de ce collège (4 cellules à 50 places) ont été équipés avec des lits pliables et des WC secs, conformément aux prescriptions fédérales. A ce propos, tous nos abris sont équipés et conformes aux prescriptions en vigueur. Lors de la réfection de la salle de gymnastique, qui a été entièrement payée par notre assurance dégâts d'eau, nous avons profité de repeindre le local des engins.
- Toutes nos citernes, y compris celle du temple, sont maintenant assainies et l'intervalle des révisions peut être étendue à dix ans. Les prochaines révisions seront à effectuer en 1999.

- Au Temple, un survitrage a été fabriqué pour les six fenêtres (lac et Jura). Malheureusement, il n'a pas encore pu être posé pour des raisons de mauvaises conditions météorologiques. Ce survitrage sert, d'une part, pour diminuer la perte de chaleur et, d'autre part, pour protéger les vitraux contre les risques de déprédation depuis l'extérieur.
- Le toit du Four banal a été lavé à la pression et les ferblanteries ont été repeintes.
- Toutes les autres toitures de nos bâtiments ont été nettoyées et entretenues.
- Concernant les loyers et les fermages il n'y a eu aucune adaptation en 1993.
- Préavis No 11/90 - Deuxième extension du collège de "La Combe - Les Places" - et Préavis No 42/91 - Construction de 26 places de stationnement pour les enseignants.

Ces deux préavis seront confondus et présentés sur le même décompte. Nous rappelons que le collège est en fonction depuis la rentrée 1992 et que l'inauguration officielle a eu lieu les 14 et 15 mai 1993. Il reste encore quelques aménagements à faire à l'extérieur. Le poste d'attente a été expertisé et accepté par le service cantonal de la protection civile. Ces installations doivent encore être contrôlées par le service fédéral de la protection civile, ce qui va être fait au début de 1994. Ensuite, le Bureau d'architectes pourra présenter le décompte final au service cantonal des constructions scolaires et à celui de la protection civile pour permettre d'obtenir le solde des subsides. Jusqu'à ce jour, nous avons reçu de ces deux instances Fr. 1'330'000.-- de subsides. Le solde sera versé sur présentation du décompte final. Un problème très ennuyeux sera encore à régler en 1994. Il s'agit du décollage du crépi sur la majeure partie des murs intérieurs du bâtiment. La cause de ce phénomène n'est pas connue avec certitude, mais elle est due probablement à une réaction chimique entre la couche de fond et celle du crépi. La Commune n'a bien entendu pas de frais à supporter pour l'exécution de ces travaux.

- Préavis No 71/93 - Réfection de l'étanchéité du préau supérieur et de la toiture du collège de "La Combe - Les Places".

Ces travaux ont été entrepris en automne 1992 et en 1993. Le crédit demandé était de Fr. 251'860.--. Lors du contrôle des dépenses effectuées pour ces travaux, nous avons constaté que le montant total payé était de Fr. 271'276.70, autrement dit qu'il y a un dépassement de Fr. 19'416.70. Le contrôle de toutes les factures nous a permis de découvrir la raison de ce dépassement un peu surprenant. Lors de la rédaction de ce préavis, une malencontreuse erreur s'est produite en copiant les montants des différentes factures déjà payées pour le préau supérieur. Pour la démolition et

construction de la cour, un montant de Fr. 59'380.-- était indiqué sur le préavis. Le montant effectif pour ces travaux est de Fr. 84'380.--. C'est bien le chiffre de Fr. 59'380.-- qui figurait au bas de cette facture, mais il nous a échappé qu'en cours de travaux un acompte de Fr. 25'000.-- avait été demandé et ensuite déduit du montant total de la facture finale. Sans cette erreur regrettable, ce compte aurait pu être bouclé avec une moins-value de Fr. 5'500.-- environ.

- Préavis No 54/92 - Réhabilitation du bâtiment de "La Place".

Ce chantier, ouvert en automne 1992, se déroule normalement, mais a été fortement perturbé par les mauvaises conditions météorologiques depuis le mois de septembre et qui ont duré tout l'hiver. Initialement, la fin du chantier était prévue pour le printemps 1994. Il faudra compter avec un retard de trois à quatre mois. L'inauguration de la Ferme de "La Place" est prévue pour début septembre 1994.

- Préavis No 72/93 - Crédit d'étude pour un complexe communal aux Morettes.

Le Bureau d'architectes H. SCHAFFNER a été mandaté pour élaborer un avant-projet pour ce complexe. Les sondages géotechniques ont été entrepris aux différents endroits où des constructions sont prévues. Le résultat de ces sondages est bon pour les endroits où sont prévu le complexe culturel et sportif et la construction de nouvelles salles de classe. Par contre, la partie où était projeté un parking souterrain ne serait constructible qu'en réalisant des fondations spéciales et très coûteuses. Il est dès lors impensable de construire à cet endroit un parking souterrain, car son coût serait impossible à rentabiliser normalement. Le résultat de l'étude entreprise par le Bureau d'architectes H. SCHAFFNER sera présenté aux conseillers dans le courant de l'année 1994.

4.4. Port des Abériaux

Les places d'amarrage se louent toujours très facilement. Pour les places d'entreposage (Terre-plein) par contre il y a un certain tassement des demandes; néanmoins aucune place n'est restée libre en 1993.

4.5. Commissions consultatives d'énergie et des bâtiments

Plusieurs objets ont été examinés avec ces deux commissions consultatives. Nous tenons à relever la bonne collaboration avec la Municipalité et nous remercions sincèrement tous les membres de ces deux commissions pour leur soutien, ainsi que l'aide efficace pour le choix de solutions les plus adaptées aussi bien pour les projets nouveaux comme pour les bâtiments existants.

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

5.1. Police des constructions

Il faut reconnaître que si le nombre des demandes de permis de construire a sensiblement diminué, ce n'est pas l'arrêt complet dans le secteur de la construction. On se dirige vers un développement moins explosif et par là-même plus aisé à gérer. La conformité des requêtes tant à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et à son règlement (RATC) qu'au Règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire (RCCAT) voire aux règlements propres aux plans partiels d'affectation (PPA) et aux plans de quartiers (PQ) reste une préoccupation importante. C'est ainsi que l'ensemble des permis de construire dans le périmètre du PQ "Creux-du-Loup" ne pourra être délivré que moyennant accord entre les propriétaires quant aux nouvelles limites des parcelles. Par ailleurs, certains projets ne pourront voir le jour que par l'élaboration de plans de quartiers ad hoc. Il faut relever que le non respect des lois et règlements n'est pas toujours facile à sanctionner et que l'Exécutif n'a pas été suivi par le Tribunal administratif (TA) pour un dépassement modeste de CUS qui, compte tenu du complexe immobilier, pouvait cependant être répété 15 fois !

Dans le domaine de la police des constructions, la Commune de Prangins est toujours liée au Service Technique Intercommunal (STI) basé à Gland qui analyse et suit les dossiers de leur dépôt auprès de la Commune à la délivrance des permis d'habiter ou d'utiliser. On peut s'étonner que cette activité n'ait pas été reprise par le Service technique communal (STC). Vu les nombreux problèmes liés aux constructions et les exigences croissantes de l'Etat, la question d'une reprise de ces activités par notre STC reste entière. Cependant, ce dernier a déjà des activités très diversifiées avec la gestion et le suivi de l'entretien des routes, des réseaux d'eaux potable, claires et usées, des constructions, immeubles et autres biens communaux, etc... Le STC devrait pouvoir s'appuyer, pour la gestion de la police des constructions, sur un secrétariat technique que les structures et obligations actuelles de l'administration communale ne permettent guère.

5.2. Aménagement du territoire

Les directives et exigences émanant tant de la Confédération que du Canton deviennent de plus en plus lourdes et l'on peut se demander si les communes auront encore quelque pouvoir quant à la gestion de leur territoire et aux options prises en matière de développement et d'aménagement. C'est ainsi qu'au printemps la commune a reçu l'ordre de fournir l'"Aperçu de l'état de l'équipement" pour 1994 et de préparer le "Plan directeur communal" pour 1996. Ces documents devraient cependant nous permettre de manifester avec fermeté nos objectifs comme nous l'avons fait et le ferons encore dans le cadre des plans directeurs intercommunaux.

Association pour l'aménagement régional (ARN) et Plan directeur régional (PDR)

Le but de l'ARN était avant tout l'établissement d'un PDR conformément aux dispositions de la LATC. Bien que chaque commune du district ait désigné un délégué auprès de l'ARN, c'est essentiellement au travers des assemblées des Syndics que le PDR a été élaboré. En ce qui concerne notre commune, la Municipalité est régulièrement intervenue pour que l'on prévoie une route d'évitement du village en coordination avec les ceintures envisagées à Nyon et à Gland comme pour éviter des contraintes non conformes au développement local envisagé par les potentialités du plan des zones (plan d'affectation) actuellement en vigueur.

Dans sa version finale, le PDR a été remis aux communes du district en date du 9.9. Il a fait l'objet d'une consultation publique du 14.9 au 13.10 et a été présenté au public de la région à Nyon, au Forum de la Grenette, du 21.9 au 25.9. Sur le plan communal, il a été examiné avec attention par la Commission d'urbanisme et, compte tenu du souhait exprimé par l'ARN de son approbation rapide par le Conseil communal, il a presque simultanément été porté à l'ordre du jour de la séance du 23.11.93 et il a été adopté non sans quelques remarques pertinentes.

Relevons que l'ARN poursuivra son oeuvre et l'assemblée générale du 9.9 a décidé de financer la mise en oeuvre du PDR par une contribution de Fr. 500.-- par commune à laquelle s'ajoute Fr. -.50 par habitant.

Plan directeur cantonal des rives du Léman

La Municipalité n'a pas été consultée au cours de la première étape de l'élaboration de ce plan dont le secteur comprenant notre commune a été confié au Bureau URBAPLAN. C'est en date du 19.10 que, en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Daniel SCHMUTZ, a eu lieu une séance de présentation pour les communes riveraines de la région de la Côte. L'Exécutif a transmis ce projet de plan directeur à la Commission d'urbanisme afin de pouvoir s'appuyer sur ses commentaires et suggestions dans sa prise de position.

Création d'une "zone de l'aérodrome" en remplacement de la "zone d'équipements publics et parapublics" (Préavis No 37/91)

Cette modification du RCCAT adoptée par le Conseil communal le 15.5.91 a été approuvée par le Conseil d'Etat le 4.6.93 après reprise de la procédure. Mais alors c'est l'Office des poursuites et faillites de Nyon qui a interjeté un recours auprès du Tribunal Fédéral pour sauvegarder les intérêts des acquéreurs potentiels du Motel de l'Aérodrome, recours qui a été retiré dès l'affaire réglée, permettant ainsi l'entrée en vigueur de cette modification du RCCAT.

Plan partiel d'affectation "Grand Bois" (Préavis No 74/93)

Pour permettre tout à la fois le stockage des boues de la STEP, la gestion des divers déchets et le compostage des éléments d'origine végétale, la Municipalité a élaboré un PPA qui a été soumis au Conseil communal et examiné au cours de la séance du 2.6.93. Si le Conseil s'est déclaré conscient de la nécessité d'une saine gestion des déchets au niveau communal, il a jugé le site retenu pour une "déchetterie" trop éloigné, a refusé le préavis municipal et exprimé le voeu que d'autres solutions soient examinées.

Plan d'affectation fixant les limites des constructions, Route de Bénex-Dessus (Préavis No 73/93)

Suite à la réfection de la Route de Bénex-Dessus entre sa jonction avec la Route de l'Etraz et le Pont de Bénex, il était nécessaire de fixer les limites des constructions au niveau de la partie "zone village" traversée par cet axe, en les coordonnant avec celles établies pour les plans de quartiers. Ce préavis, porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 2.6.93, a été accepté.

Plan de quartier "Les Mélèzes"

Ce plan de quartier soumis à l'enquête publique au début de 1992 et qui a fait l'objet de conventions signées en fin de la même année n'a pas pu être présenté au Conseil communal comme prévu. Si lors de discussions, la Municipalité de Nyon avait admis retirer son opposition suite à un engagement de la Commune de Prangins de participer aux frais d'élargissement ou de reconstruction du Pont de la Redoute dès que des permis d'habiter seraient délivrés pour le 50 % des surfaces constructibles prévues dans ce périmètre, l'Exécutif de Prangins n'a pu admettre de s'engager pour des transformations de ce pont qui interviendraient dans d'autres conditions comme cela a été ajouté ensuite par les autorités nyonnaises. La requête de prévoir un engagement conforme aux termes des discussions est restée sans réponse de la part de la Municipalité de Nyon.

Plan de quartier "Le Coutelet" (zone industrielle)

Suite aux interventions de la Municipalité en fin d'année 1992, le SAT a admis, moyennant quelques modifications mineures, le plan de quartier couvrant l'ensemble de la zone industrielle qui lui avait été soumis pour examen préalable. L'absence d'accord entre propriétaires concernés a cependant conduit à son abandon comme tel. Le 21.12.93, ce plan de quartier a été une nouvelle fois soumis pour examen préalable au SAT en tant que "schéma directeur" de l'ensemble de la zone industrielle accompagné d'un nouveau plan de quartier "Le Coutelet" légèrement modifié et plus étendu pour d'une part, correspondre au schéma directeur, et d'autre part, permettre la construction de la première étape d'une halle de stockage pour la firme ZYMA S.A.

Port de Promenthoux ("Les Bleuets")

Les problèmes liés aux divers accès dont le public devrait pouvoir bénéficier compte tenu de convention et servitude en vigueur sont encore pendants devant le Tribunal Administratif.

Commission d'urbanisme

Les avis précieux de cette commission ont été requis pour des objets d'envergure comme le Plan directeur régional et le Plan directeur cantonal des rives du Léman mais également pour des questions touchant à l'esthétique voire à la conformité réglementaire de projets de bâtiments. La Municipalité exprime sa reconnaissance à cette commission pour son aide dans ses déterminations.

6. TRAVAUX6.1. Réseau routierStructures

Longueur totale des routes chemins et sentiers		32,15 km
soit :		
- routes cantonales		7,50 km
dont en traversée	4,40 km	
- routes communales		24,65 km
dont goudronnées	17,35 km	
non goudronnées	7,30 km	
- longueur totale des trottoirs		8,35 km
dont trottoirs cantonaux	5,12 km	
trottoirs communaux	3,23 km	
- longueur totale des chemins privés		4,50 km

Travaux :

En cours de l'année 1992, notre personnel communal a effectué les travaux suivants concernant le réseau routier, les trottoirs, les sentiers piétonniers et les chemins forestiers, à savoir :

- entretien.
- balayage.
- taille des haies.
- coupe de bordures.
- coupe des foins.
- déneigement.
- salage, etc.

Réfection :

Une entreprise privée a effectué des travaux de "reflâchage

et gravillonnage" pour mettre en bon état les deux chemins suivants :

- accès au Golf depuis la route de la Côte rôtie.
- chemin en dessous du Pelard liant le chemin Sous-le-Bois.

Par contre, en raison des conditions météorologiques défavorables, des travaux de goudronnage prévus n'ont pas pu être réalisés. Ces travaux ne seront exécutés qu'au printemps 1994, aux conditions arrêtées pour 1993.

Etudes en cours :

Dans le cadre d'une amélioration de notre réseau routier au point de vue qualité, sécurité et circulation, nous avons continué l'élaboration des projets suivants en collaboration avec des spécialistes mandatés à cet effet.

- Route de Bénex.
- Chemin de la Redoute.
- Giratoire Rue de la Gare/Route de l'Etraz.

A la fin 1993, nous avons demandé à un bureau technique d'établir des variantes pour un passage sous la route Suisse, liant le parking des Abériaux à la parcelle du Château. Nous avons jugé opportun de rediscuter une telle solution avec la Confédération et les services cantonaux concernés.

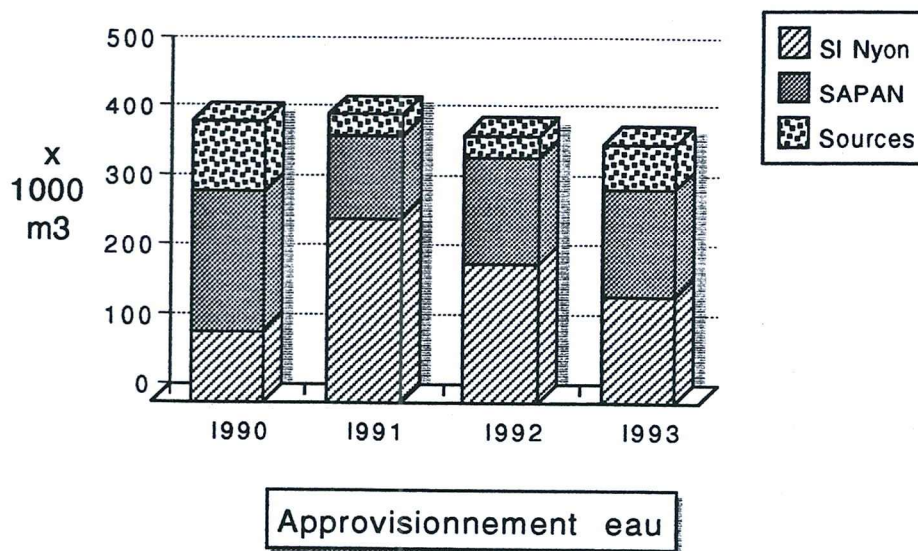
Par contre, pour des raisons de finances, nous avons renoncé à l'étude du projet :

- Chemin des Morettes.

6.2. Réseau d'eau

<u>Décompte d'eau</u>	<u>1993</u>
Achat SI Nyon	152.009.0 m3
Achat SAPAN	156.624.0 m3
Prov. sources	64.036.0 m3
Total	366.669.0 m3 =====
Vente cons.	248.468.0 m3
Chantiers	5.500.0 m3
Fontaines	50.000.0 m3
Divers	14.000.0 m3
Total	327.986.0 m3 =====
Diff. = Perte en %	49.201.0 m3 13.2

L'évolution de l'approvisionnement en eau entre les années 1990 et 1993 se présente comme suit :



Travaux :

La maison POLAR a analysé la qualité de notre réseau. Suite à ce rapport, nous avons fait exécuter des travaux d'amélioration et réparation. Ces travaux ont permis de réduire fortement la perte d'eau pour arriver à environ 13 % de l'approvisionnement total.

Autres travaux exécutés :

- Installation d'une pompe dans la station de pompage à Bénex.
- Installation de cinq vannes de garde sur les bornes hydrantes à Trembley.
- Divers changements de vannes de concessions sur le réseau.
- Contrôle et entretien des canalisations et appareils.
- Entretien et contrôle de bornes hydrantes + peinture.
- Changement des compteurs.
- Curage des conduites.
- Remise en état des chambres d'accès.

Etudes en cours :

- Raccordement des eaux usées des quartiers de "Promenthoux - L'Abbaye - Sans Façon - Sainte-Marie" à la Step.
- Bouclage de la conduite d'eau alimentant les quartiers ci-dessus.
- Adduction d'eau "Aérodrome - Pont Farbel".
- Conception de la distribution d'eau sur le territoire de notre Commune.

6.3. Station d'épuration (Step)

Le projet initial d'amélioration de la Step a été complété avec une étude complémentaire qui prévoit des locaux supplémentaires pour améliorer l'infrastructure, d'une part et valoriser l'endroit, d'autre part. Cet ouvrage sera remis à l'enquête, étant donné que la première a été retirée, suite à une opposition et à un recours de M. Christian WIDMANN.

Il est à noter que la Confédération supprime les subventions, dès novembre 1994. Il serait donc important de pouvoir démarrer les travaux mi-1994 pour pouvoir encore en bénéficier.

6.4. Traitement des déchets

Evacuation des boues

<u>Années</u>	<u>Boues liquides</u>	<u>Boues déshydratées</u>
1990	942 m3	167 m3
1991	844 m3	142 m3
1992	680 m3	107 m3
1993	1'062 m3	178 m3

Le traitement des boues est réalisé par l'Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épurations (E.I.D.M.) dont les interventions, par année, s'élèvent au nombre de 6 à 7. Les boues déshydratées ont été prises en charge par les agriculteurs de la Commune. Pour une meilleure gestion des boues, nous devons rapidement réaliser un centre de stockage. Un projet y relatif est en cours.

Places de ramassage des déchets

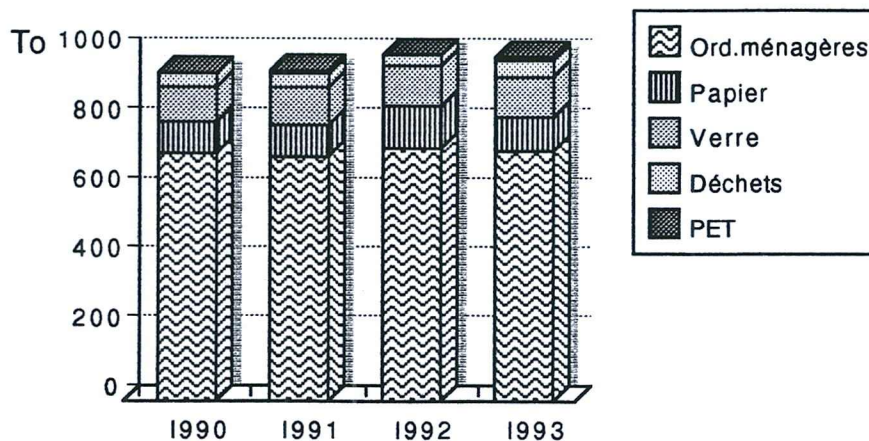
La place au lieu-dit "Route du Curson" a été entièrement clôturée. Suite à cette mesure et à une surveillance régulière, une très nette amélioration au point de vue propreté a pu être constatée. La place en face du "Vieux Pressoir" est également devenue propre et ceci grâce à plusieurs interventions de notre Service de voirie auprès des habitants.

Place de décharge contrôlée

Notre projet au lieu-dit "Grand Bois" ne pourra pas être réalisé, suite au refus par le Conseil de modifier la zone. Nous étudions donc d'autres variantes, mais pour le moment, aucun projet n'a vu le jour.

Evacuation des déchets

L'évolution des déchets évacués dans les années 1990-1993 se présente comme suit :

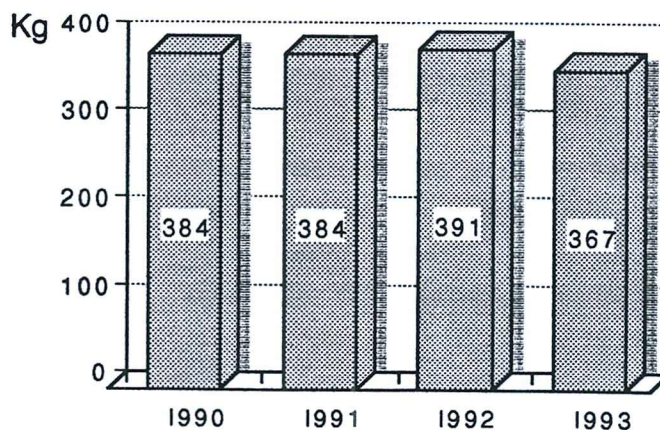


Répartition des déchets

Pour 1993, les chiffres sont les suivants :

Ordures ménagères	720 To	soit 267 kg/hab.
Papier	106 To	soit 39 kg/hab.
Verre	115 To	soit 43 kg/hab.
Déchets encombrants	47 To	soit 17 kg/hab.
PET	2.5 To	soit 1 kg/hab.
Total	990.5 To	soit 367 kg/hab.

L'évolution de la quantité totale par habitant entre 1990 et 1993 montre une légère diminution pour l'année 1993. Elle est représentée par le schéma suivant :



Kg de déchets par habitant

Somme totale des déchets

	1990	1991	1992	1993
	949 To	962 To	1'011 To	991 To
Nbre habit.	2'465	2'502	2'583	2'697
Par habit.	384 kg	384 kg	391 kg	367 kg

7. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**7.1. Instruction publique**Administration scolaire

La direction des écoles est assurée par M. Guy FERRO et le secrétariat par Mme Anne FISCHER.

Arrondissement

L'établissement secondaire de Prangins fait partie, depuis 1986, de l'arrondissement de Nyon. Cet arrondissement est composé des établissements de Nyon-Marens, Nyon-Rocher, Borex-Crassier et Prangins.

L'administration des élèves en division supérieure 8 et 9ème, ainsi que les pré-gymnasiales s'effectue dans le cadre de l'établissement de Nyon-Marens.

Suite à la construction de notre nouveau collège et à notre désir de garder à Prangins tous les élèves de division supérieure et, suite également à une nouvelle répartition des classes de 5ème exigée par la mise à jour de la Loi scolaire du 1er août 1991, un avenant à la convention du 19 mars 1986 a été approuvé et signé par toutes les communes partenaires, ainsi que par le Conseil d'Etat. Cet avenant est entré en vigueur avec effet au 1er août 1993. Depuis lors, des démarches ont été entreprises, tant au sein de l'arrondissement qu'auprès du Département, afin que la localisation des élèves de division supérieure soit à Prangins le plus rapidement possible.

Autorité scolaireCommission scolaire de Prangins

Cette commission scolaire composée de Mme Claudine BERTHET, présidente, M. Claude FAVRE, vice-président, Mme Ariane FISCHER, secrétaire, Mme Christiane LEHMANN, caissière,

Mmes Martine CHATELANAT et Suzanne DUSS, ainsi que M. Claude PERRET, membres, a tenu 8 séances en 1993.

Commission scolaire d'arrondissement

13 membres représentant les 4 établissements secondaires de l'arrondissement scolaire de Nyon forment cette commission.

Selon la Convention, l'établissement de Prangins a droit à 3 délégués qui sont : Mmes Claudine BERTHET et Ariane FISCHER, ainsi que M. Claude FAVRE.

Cette commission, qui s'est réunie 2 fois en 1993, a pour fonctions principales de fixer les seuils d'admission dans les différentes divisions secondaires et de donner son avis au Département en matière de nomination des directeurs, des doyens et des maîtres.

Conseil exécutif

Le Conseil exécutif de l'arrondissement secondaire de Nyon est composé de 12 syndics ou conseillers municipaux désignés pour 4 ans, au début de chaque législature, par les Municipalités des communes concernées, soit :

Nyon (2 sièges), Arnex, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe, Prangins et Signy-Avenex.

Pour cette législature, c'est Mme Claudine BERTHET qui représente Prangins.

Cette organe définit les implications financières, le budget et statue sur le problème de l'emploi. Il s'est réuni 3 fois en 1993.

Etablissement primaire et secondaire de Prangins

<u>Corps enseignant</u>	<u>Année scolaire en cours</u> 1993 - 1994	
<u>Enseignement primaire</u>		
Maîtres nommés	7	
Maîtres temporaires	<u>7</u>	14
<u>Enseignement secondaire</u>		
Maîtres nommés	5	
Maîtres temporaires	<u>4</u>	9
Maîtresse d'appui		1
Maîtresse en année de congé		1
Maître en formation BFC		1
Total		<u>26</u> =====
<u>Elèves</u>		
<u>Prangins</u>		
Elèves primaires et enfantines	172	
Elèves secondaires	<u>83</u>	255

Nyon

Division pré-gymnasiale
Division supérieure

76

19

95

Enseignement privé

19

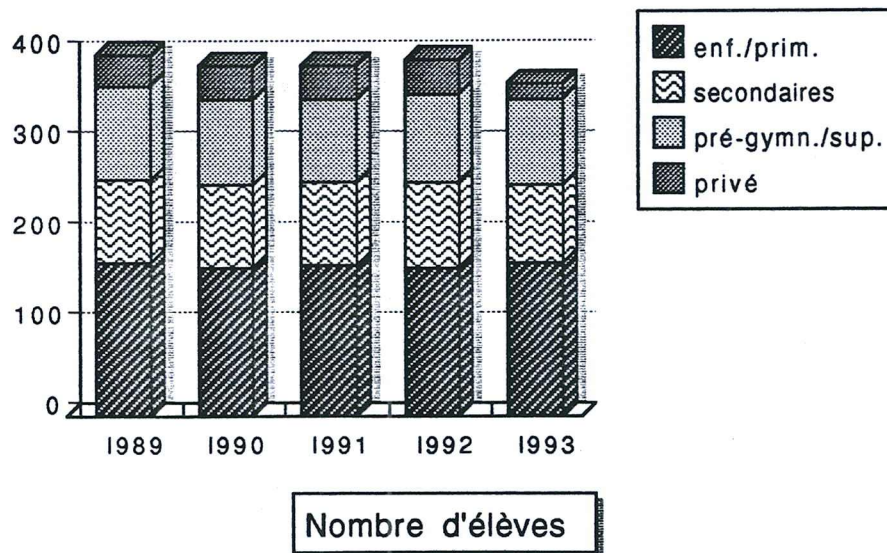
Total

369

====

Les élèves de Prangins sont répartis dans 13 classes, de la façon suivante :

3 classes enfantines aux "Fossés", 5 classes primaires et 5 classes secondaires dans le bâtiment de "La Combe-Les Places".

Réunion de parents

Une demi-douzaine de réunions ont été organisées par les maîtres. M. FERRO, Directeur, a réuni 4 fois les parents pour l'orientation des élèves de 5^e et 7^e DS.

En juin, une journée "portes ouvertes" a été préparée à l'intention des parents des classes enfantines pour les nouveaux inscrits.

Camps d'été

Les classes de M. MOTTIER et de Mme DUFOUR se sont rendues en Ardèche du 30 mai au 5 juin 1993.

A fin juin 1993, Mme WIDMANN et M. SCHLAEPPI ont emmené leurs élèves de 5^e, à vélo, à Montricher.

Spectacle

Les 8 et 9 février 1993, M. Pierre SCHWAAR a conté l'OISEAU-DIRE à tous les élèves de notre établissement, s'adaptant selon l'âge des participants.

Joutes sportives

Ces joutes ont eu lieu en septembre 1993 pour les primaires et les secondaires.

L'infirmière scolaire contribue aux bienfaits de ces journées sportives avec "l'Action santé".

Cours d'éducation sexuelle

L'organisation de ces cours, ainsi que la formation des animateurs, sont confiés à Pro Familia.

En mars 1993, ce sont les élèves de 4^e, 6^e et 8^e année qui ont bénéficié de ce cours.

Une soirée d'information a été donnée pour les parents des classes enfantines.

Devoirs surveillés

Trois fois par semaine, Mme Suzanne BRECHON surveille des élèves qui souhaitent faire leurs devoirs à l'école et pour qui la nécessité s'en fait sentir.

Santé et sécurité

Moyens de prévention dans nos écoles en 1993 :

- Tractations en vue de la mise sur pied d'un service de soutien en logopédie et en pédagogie pour les enseignants de Prangins.
- Distribution de la brochure éditée par Pro Juventute "Mon enfant aussi ?" (drogue).
- Exposé par M. le Dr A. MICHAUD destiné aux enseignants sur le thème "La déprime et le suicide chez les jeunes".
- B.P.A. : prévention des accidents sur la route et à la maison.
- Patrouilleurs : une dizaine de mamans ayant reçu une formation ad hoc du Service de la sécurité routière veillent à la sécurité aux abords de l'école.
- Caravane dentaire : tous les élèves passent au contrôle et les soins sont donnés à ceux qui le souhaitent.
Une journée "portes ouvertes" a été organisée à Prangins le 14 décembre 1993.

Inauguration du collège

Lors de l'inauguration du collège, les 14 et 15 mai 1993, tous nos écoliers ont participé activement à cette cérémonie en présentant un spectacle tout de fraîcheur imaginé, pour la circonstance, par M. J.-D. MOTTIER et tous les maîtres.

Un grand merci à l'ensemble du corps enseignant qui a été très motivé et qui n'a pas ménagé ni son temps, ni ses efforts, pour la réussite de ce magnifique spectacle.

Un merci tout spécial à M. G. FERRO, Directeur, qui a présidé de main de maître le Comité d'organisation mis en place pour la réussite de cet événement.

Promotions

Suite aux fêtes de l'inauguration du collège, ces promotions se sont déroulées en toute simplicité le 2 juillet 1993, sur le préau du collège de "La Combe-Les Places".

Sept élèves arrivaient au terme de leur scolarité obligatoire. Ils ont reçu chacun un certificat d'études secondaires, Division terminale à options.

Des prix spéciaux ont été distribués en français, mathématique et poésie.

Cette cérémonie a été agrémentée par des chants des écoliers et suivie de la traditionnelle collation.

Orientation scolaire et professionnelle

Conformément à la législation en vigueur, l'Office a procédé à diverses séances d'information avec les parents d'élèves, les maîtres et les conseils de classes pour proposer le service d'orientation.

Il reçoit également de nombreux élèves pour une orientation individuelle.

7.2. Cultes

Mme A. DISERENS et Mlle C. DU PASQUIER se partagent le poste d'organiste de notre temple.

Le sacristain est M. Ernest SCHAEPPI.

M. Michel MULLER, pasteur, domicilié aux "Oiselets", s'occupe essentiellement de notre village.

En ce qui concerne l'autonomie de la Paroisse de Prangins, un groupe de travail, composé de membres du Conseil de Paroisse et de personnes de Prangins fortement engagées dans l'église, est arrivé à la conclusion qu'il était préférable de renoncer à ce projet, au profit d'une meilleure intégration à Nyon.

8. POLICE8.1. Tâches de police

Le service de police est assuré par le caporal François PETERMANN et par l'agent Philippe COLLOMB.

Tâches accomplies en 1993

Amendes d'ordre	120
Avertissements	110
Rappels amendes d'ordre	27
Rapports Municipalité	18
Plaintes/Constats	13
Infraction LCR	16
Rapports de naturalisation	7
Procès-verbaux Préfectoraux	3
Procès-verbaux Municipaux	8
Sentences rendues par défaut	8
Sentences	1
Sommations	2

Commandements de payer	191
Mandats Office des poursuites	5
Constats d'accident	3
Rapp. de domm. à la propriété	10
Autres constats	7
Patentes visées	2
Convois funèbres	4
Journal de poste	120
Fiches hôtels	729
Nuitées	3'983
Taxe séj. établiss. méd.	96

En outre les différents cas ci-dessous ont été traités par notre service de police :

60 candélabres défectueux
 21 objets trouvés - restitués 7
 4 objets signalés perdus
 11 cas de vol ou de perte de cartes d'identité
 10 cas de dommages à la propriété
 21 cas de retrait du permis de conduire (de 1 mois à 42 mois)
 14 décès dans la commune
 1 suicide
 20 cambriolages

Bureau de Prévention des Accidents (BPA)

L'agent de police Philippe COLLOMB est notre préposé BPA à la sécurité.

Actions réalisées en 1993

30.06.93 : Routes - 2 roues, contrôle cycles, cyclomoteurs, freins et éclairages.

28.06.93 -
 3.07.93 : Routes - 2 roues - semaine de prévention à la Grenette à Nyon, en collaboration avec le BPA local.

29.06.93 -
 15.09.93 : Route - sport, partir en vacances, décoration vitrine pharmacie du Village.

16.09.93 : Routes - enfants
 Sécurité sur le chemin de l'école, voir et être vu.

8.2. Contrôle de l'habitant

Tout le système du Contrôle de l'habitant a été mis sur IBM et est opérationnel depuis le 1er février 1993.
 En 1993, 900 mutations ont été enregistrées.

Au 31 décembre 1993, la Commune de Prangins comptait 2'697 habitants, contre 2'583 à fin 1992 (sans fonctionnaires internationaux).

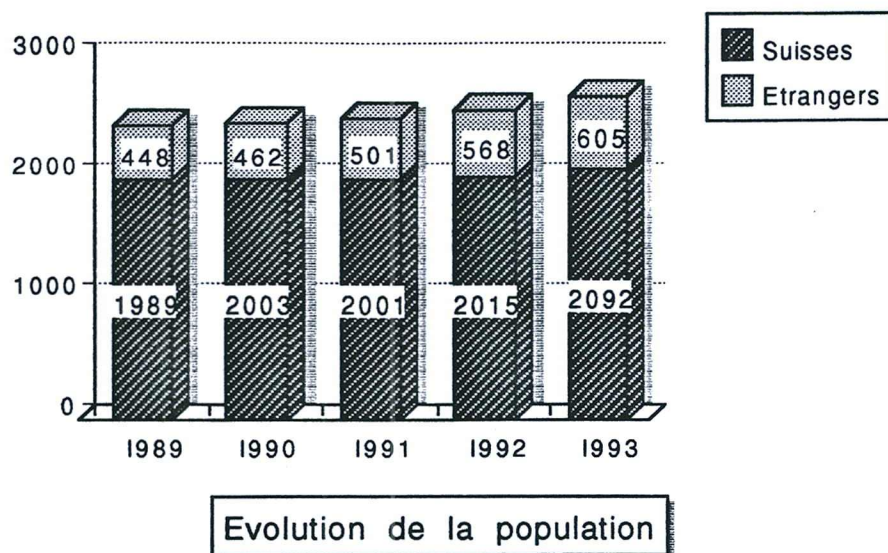
En voici la répartition :

Evolution de la population suisse et étrangère de
1983 à 1993, pour les étrangers chiffres du Registre
central des étrangers

<u>Année</u>	<u>Suisses</u>	<u>Etrangers</u>	<u>Habitants</u>
1983	1'787	391	2'178
1984	1'773	390	2'163
1985	1'787	425	2'212
1986	1'786	425	2'211
1987	1'799	415	2'214
1988	1'847	420	2'267
1989	1'989	448	2'437
1990	2'003	462	2'465
1991	2'001	501	2'502
1992	2'015	568	2'583
1993	2'092	605	2'697

Evolution de la population de Prangins au cours des trois
dernières années

	<u>1991</u>	%	<u>1992</u>	%	<u>1993</u>	%
<u>Suisses :</u>						
Bourgeois de Prangins	93		91		101	
Vaudois autres communes	752		745		828	
Confédérés	1'156		1'179		1'163	
Total des Suisses	2'001	79.97	2'015	78.0	2'092	77.6
<u>Etrangers :</u>						
Chiffres communiqués par l'Office fédéral des étrangers	501	20.03	568	22.0	605	22.4
	100.0		100.0		100.0	
Total de la population au 31.12.1993	2'502		2'583		2'697	



Autorisations accordées à des étrangers durant l'année et selon le type

	<u>1991</u>	<u>1992</u>	<u>1993</u>
A (saisonnier)	7	14	7
B (annuelle)	128	127	139
C (établissement)	416	446	465
L (temporaire)	9	7	10
G (frontalière)	128	74	64
Attestations pour requérants d'asile	-	16	22
Au bénéfice d'une carte de légitimation du DFAE	-	95	85
Assentiment de travail sur le canton de Vaud (employeurs à Prangins)	-	7	10

Mutations enregistrées durant 1993

<u>Genre de mutations</u>	<u>Hommes/ garçons</u>	<u>Femmes/ filles</u>	<u>Total 1993</u>	<u>Total 1992</u>	<u>Total 1991</u>
Naissances	19	18	37	29	27
Décès	5	9	14	11	15
Arrivées	170	188	358	357	302
Départs	144	154	298	311	263

9. DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Au 1er janvier, le Corps des sapeurs-pompiers de notre commune a été placé sous le commandement du Cap Christian BAUMGARTNER, le Cap Pierre HANHART ayant quitté ses fonctions pour raison d'âge à fin 1992. Suite aux départs intervenus en cours et en fin d'année 1992 et aux incorporations faites sur la base d'inscriptions antérieures, l'effectif du Corps au début de l'année 1993 comptait 41 sapeurs. Par contre, compte tenu des mouvements survenus et en particulier d'un transfert et de quatre départs en retraite, une opération de recrutement par envoi d'un "tous ménages" a eu lieu en fin d'année.

C'est à la suite d'une alarme, le vendredi 26.3. à 18 h. 30 qu'a eu lieu une brève cérémonie de remise des galons tout d'abord au Cap Christian BAUMGARTNER puis aux officiers promus, le Plt Yves HENRI et le Lt Daniel HURLIMANN. Par ailleurs, cette alarme a été fort instructive quant à l'effectif pouvant être réuni en fin de semaine (20 hommes).

La participation tant aux exercices qu'au cours de formation a été bonne, chacun acceptant et accomplissant consciencieusement les missions qui lui sont confiées. L'exercice d'ensemble avec le CR de Nyon, le 11 septembre, a permis d'apprécier l'état de préparation de notre Corps de sapeurs-pompiers... et, pour quelques privilégiés, d'avoir une vue insolite de Promenthoux depuis la nacelle de la nouvelle grande échelle du CR de Nyon !

En cours d'année, nos pompiers sont intervenus 22 fois avec de 2 à 20 hommes. Il y a eu encore 4 fausses alarmes. Les inondations ont été fréquentes avec 7 interventions. Relevons 2 appels pour des cas de pollutions. Quant aux autres sinistres, ils ont été fort heureusement sans gravité, nécessitant même deux déplacements pour du lait venu au feu ! Relevons que quelques problèmes se sont posés avec la nouvelle centrale d'alarme de Nyon, les pompiers de Prangins ayant parfois été oubliés !

Il a également été fait appel aux pompiers pour des tâches de police et de surveillance, lors de l'inauguration du Collège, de la Fête du 1er août, du meeting des modèles réduits et des lotos de l'USL.

Nombre d'heures ont été consacrées à divers travaux d'entretien et d'amélioration du matériel. Le second véhicule Mercedes a été aménagé à l'intérieur et complètement équipé. Les remorques et chariots ont été munis de feux et de plaques pour répondre aux exigences de la circulation routière. Trois radios et deux bips supplémentaires permettent une meilleure coordination.

La Commission du feu, nommée pour la durée de la législature, s'est réunie deux fois le 10.3. et le 6.10. Que les membres de cette commission soient chaleureusement remerciés de leur travail efficace.

La taxe annuelle d'exemption fixée à Fr. 200.-- pour tous les hommes en âge de servir et non incorporés (art. 7 du Règlement communal sur le service de défense incendie) a soulevé nombre de réactions de la part des jeunes non salariés (étudiants et apprentis) comme des handicapés. Elle a été l'objet d'une motion déposée le 11 mars 1993 devant le Conseil communal par M. Jean-Jacques BRUGGER. Une modification de cet article permettant à la Municipalité de réduire cette taxe pour les catégories de personnes mentionnées ci-dessus a fait l'objet du Préavis No 81/93. La modification proposée a été acceptée par le Conseil communal le 23.11. et a aussitôt été adressée pour approbation au Chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances.

10. PROTECTION CIVILE (PCi)

Les diverses activités de la Protection civile ont été marquées par la réduction de 25% du budget cantonal de la PCI décidée par le Grand Conseil le 9.12.92.

Si l'"Organisme intercommunal de protection civile" a conservé sa structure, soit 1 chef, 1 adjoint, 2 secrétaires à mi-temps et 1 garde du matériel et de l'entretien des locaux, cours et exercices ont été réduits. Dans le cadre du Regroupement 121, 17 pranginois ont effectué 46 jours de service d'instruction et 23, 51 jours d'exercices. Il faut relever que 17 hommes ont pris part à l'essai des 72 heures du poste de commandement et d'attente construit dans le cadre de l'achèvement du Collège de "La Combe - Les Places", cet essai devant précéder sa reconnaissance par les instances fédérales et, par là-même, l'attribution de subsides. M. Christian MONNEY a été désigné en tant que responsable de l'exploitation de cet aménagement. Quant à l'effectif des pranginois incorporés, signalons que 26 arrivées ont compensé 27 départs.

La situation s'est avérée plus critique pour le "Centre régional d'instruction ouest-vaudois de la protection civile" (CRIO). Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 17.2., avec présentation d'un nouveau budget. Les communes concernées ne souhaitant pas un versement annuel supérieur à Fr. 4.-- par habitant, il a été suggéré des licenciements. Ceux-ci n'ont pu intervenir qu'à fin septembre (un instructeur à 100% et une secrétaire et un responsable du matériel à 50%), les dépenses à charge des communes s'élevant tout de même à Fr. 4.5077 par habitant.

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 27.9. Des efforts devront encore être consentis, en particulier par une coordination entre les centres existants, pour que le CRIO puisse poursuivre sa tâche avec une participation financière limitée des communes.

11. TRANSPORTS PUBLICS

Jusqu'au 15 août 1993, l'exploitation du Bus Nyon-Prangins (BNP) n'a subi aucune modification par rapport à 1992. Le kilométrage reste stable à 137'314 km. (1.1. au 15.8)

Avec la mise en service du nouvel horaire le 16 août 1993, le kilométrage a été porté à 228'679 km. (16.8. au 31.12.)

34'230 km. ont été parcourus uniquement pour le trajet Prangins - Nyon, sur le total de l'année.

Nyon étant nettement favorisé par la nouvelle organisation (3 nouveaux véhicules à plancher surbaissé et horaire cadencé), une nouvelle convention a été signée pour la répartition des frais, à raison de 75 % à charge de Nyon et 25 % à charge de Prangins.

La hausse des tarifs, en début d'année 1993, a eu un effet négatif sur le nombre des voyageurs. Avec le nouvel horaire, on constate, heureusement, une nette progression. Le nombre total des voyageurs sur l'année est cependant en baisse par rapport à 1992 (334'030 contre 348'981).

12. SOCIETES ET ORGANES AUXQUELS PARTICIPE LA COMMUNE
(Liste limitée aux sociétés avec participation financière)

12.1. Société Electrique Intercommunale de la Côte S.A. (SEIC)
La Commune est membre de cette société et possède 1144 actions nominatives de valeur nominale de Fr. 125.--. Elle est représentée au Conseil d'administration par M. J.-P. FRUTIGER, syndic. La société est présidée par M. J.-Cl. CHRISTEN, syndic de Gland. Son directeur est M. Ch. CRISINEL.

12.2. Société Anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN)
La Commune est membre de cette société et possède 60 actions nominatives de valeur nominale de Fr. 500.--. Elle est représentée au Conseil d'administration par M. J.-P. FRUTIGER, syndic. La société est présidée par M. J. LOCATELLI, syndic de Nyon. La Direction est assurée par M. J. PITTET.

12.3. Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE)
La Commune est membre de cette société et possède 46 actions nominatives de valeur nominale de Fr. 500.--. Elle est représentée à l'assemblée des actionnaires par le biais de la SEIC.

12.4. Compagnie du chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morez (NStCM)
La Commune possède 42 actions ordinaires de valeur nominale de Fr. 250.--. Elle n'est pas représentée au Conseil d'administration. Mme Cl. BERTHET, conseillère municipale, représente la commune à l'assemblée des actionnaires.

12.5. Association pour l'Aménagement de la Région Nyonnaise (ARN)
La Commune est membre de cette Association et y est représentée par M. A. MEYLAN, municipal. Les éléments relatifs aux travaux de cette Association figurent sous point 5.2. du présent rapport. La Commune paie une contribution annuelle.

12.6. Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC)

Cette Société a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement ou l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous autres résidus.

Les divers travaux devant amener à la constitution de la Société se sont déroulés durant l'année. Le préavis de la Municipalité traitant du concept de principe, de la création de la Société anonyme et de la participation de la Commune au capital-actions a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 2 juin 1993. La Commune a souscrit 181 actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 100.--. La Commune n'est pas représentée au Conseil d'administration. C'est M. H.-R. KAPPELER qui représente notre Commune en tant que délégué à l'assemblée des actionnaires. La Société est présidée par M. M. CAMPICHE, municipal à Nyon.

12.7. Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épuration (EIDM)

Ce service intercommunal qui regroupe 9 communes a pour but l'utilisation commune d'une unité mobile pour la déshydratation des boues de leurs stations d'épuration.

Les Communes assument la part des frais d'acquisition et d'exploitation proportionnellement au nombre d'"équivalent - habitants".

Notre Commune est représentée au Comité de direction par M. H.-R. KAPPELER, municipal. Le Président de ce Comité de direction est M. A. EGLI, municipal à Founex.

13. SOCIETES LOCALES

Les contacts entre les sociétés locales, leur organisation faïtière l'Union des sociétés locales (USL) et la Municipalité se sont poursuivis, en particulier au cours de deux rencontres. Compte tenu du rôle joué par les Sociétés dans la vie de notre village et vu l'appui qui leur est apporté par les pouvoirs publics, que ce soit par la mise à disposition de locaux, d'installations, etc.. ou sous forme d'une aide financière, il est important que les relations soient clairement définies.

Une nouvelle clé de répartition des subsides aux sociétés a été mise au point en début d'année avec effet rétroactif pour l'année 1992. La plaquette "Prangins, la commune et ses sociétés" comprenant le calendrier des manifestations 1993-1994 n'a pu sortir de presse et être distribuée qu'en milieu d'année suite à une succession de retards de son élaboration à son impression. De nouvelles directives pour l'organisation de la Fête du 1er août ont été préparées quand bien même le problème de la localisation de tout ou partie de cette manifestation entre le village et Les Abériaux reste posé. Enfin, il faut relever la fructueuse contribution des sociétés locales à l'inauguration du collège de "La Combe - Les Places" qui, le 15.5., était conjointe avec la Fête au village.

14. DIVERS

14.1. Réseau de mères d'accueil de jour

C'est Mme Madeline BRUGGER qui est responsable de ce service. Elle remplit sa tâche avec dévouement et efficacité. Qu'elle en soit remerciée !

En 1993, il y a eu 32 demandes de placements :

19 enfants ont pu être placés dans la commune

6 dans les communes voisines grâce à la coordination entre les différents réseaux et

7 familles ont finalement opté pour une autre solution.

Mme BRUGGER a procédé à 7 enquêtes auprès des familles désirant une autorisation d'accueil à la journée.

Une famille a renoncé en cours d'enquête et une famille a reçu une interdiction d'accueil.

Mme BRUGGER organise des rencontres entre les "mamans - placeuses", les "mamans de jour" et les enfants dans le courant de l'année et un goûter à la St-Nicolas.

14.2. 3ème âge - Anniversaires

La Commune a fêté en 1993 deux nonagénaires :

Mme T. TSUKAHARA, le 23.9.

M. René BERNARD, le 24.11.

Ces jubilaires ont reçu une délégation de la Municipalité qui leur a remis cadeaux et fleurs.

14.3. 3ème âge - Fête de fin d'année

Une fête de fin d'année a eu lieu le 7.12.93 à la salle communale.

Ce sont environ 85 personnes âgées de 70 ans et plus, ainsi que les "Prangyms" qui y ont participé. Après l'apéritif, un délicieux repas chaud a été servi par le tenancier de l'Auberge communale. Puis les pupillettes de la SFG-Prangins ont présenté quelques-unes de leurs productions. Ce spectacle plein d'entrain, de jeunesse et de spontanéité a été très apprécié de tous. Merci à la SFG-Prangins.

15. CONCLUSION

Pour notre Commune, la dernière année de la législature 1990-1993, a été marquée par une activité soutenue des autorités aussi bien exécutive que législative. L'ensemble du personnel communal a été également très sollicité dans l'exécution des diverses tâches qui lui incombent.

La Municipalité tient à exprimer ses remerciements tant au Conseil communal et à son Bureau, qu'à tous les membres du personnel communal qui par leur fidélité et leur engagement ont permis d'assurer la vie de la Commune dans de bonnes conditions. Nos remerciements vont aussi à toutes les autres personnes qui, dans un domaine ou dans un autre, ont contribué à ces bonnes circonstances.



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

BOUCLEMENT DES COMPTES DE L'EXERCICE 1993

Préavis No 4/94 (2ème partie)

Responsable : La Municipalité

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base des art. 21 à 31 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14.1.79 (mis à jour le 1.1.90), la Municipalité vous présente le bouclement des comptes de l'exercice 1993 (2ème partie du rapport de gestion).

La comptabilité et les comptes de la Commune sont tenus dès le 1.1.93 sur un nouveau système de comptabilité informatique. Ceci provoque les modifications suivantes dans la présentation des comptes, par rapport à la méthode adoptée jusqu'ici :

- le système informatique génère et livre directement les éléments suivants :
 - récapitulation
 - tableau des comptes
 - tableau des revenus et charges par nature
 - bilan

Ces documents sont fournis tel quel et ne sont pas repris dans des tableaux séparés.

- Les commentaires et explications sont donnés, en principe, en regard des éléments traités.
- La colonne des éléments relatifs aux comptes 1992 ne comprend aucune indication par suite du changement de système informatique. Afin de pallier à ce fait, il en est fait mention cas échéant dans les commentaires ou explications.

<u>BOUCLEMENT DES COMPTES</u>	Page
TABLE DES MATIERES	1
1. RESUME	2
2. BOUCLEMENT DES COMPTES	3
2.1. Récapitulation	3
2.2. Tableau des comptes	4
2.3. Tableau des charges et revenus par nature	34
2.4. Bilan	38
3. AMORTISSEMENTS ET ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE	47
4. TABLEAU DES INVESTISSEMENTS	49
5. MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	50
6. RESULTAT DE L'EXERCICE	51
7. COMMENTAIRES	51
7.1. Généralités	51
7.2. Rendement des impôts	51
7.3. Instruction publique	52
7.4. Sécurité sociale	53
8. CONCLUSION	54

1. RESUME

1.1. Résultat de l'exercice

Revenus :	Fr.	10'880'036.--
Charges :	Fr.	10'858'861.--
Excédent des revenus	Fr.	21'175.--

Ce montant tient compte d'un versement non budgété de Fr. 50'000.-- au fonds de rénovation des bâtiments.

1.2. Amortissements et réserves

Amortissements budgetés	Fr.	689'705.--
Amortissements effectués	Fr.	743'669.--

1.3. Bilan

Actif

- Disponibilités	Fr.	849'386.--
- Débiteurs et comptes courants	Fr.	5'235'718.--
- Placements du patrimoine financier	Fr.	15'728'812.--
- Investissements du patrimoine administratif	Fr.	11'638'811.--
- Prêts et capitaux de dotations	Fr.	167'110.--
- Autres dépenses à amortir	Fr.	246'503.--
- Avances sur financements spéciaux	Fr.	1'157'283.--

Passif

- Engagements courants	Fr.	327'925.--
- Emprunts à moyen et long terme	Fr.	27'450'000.--
- Passifs transitoires	Fr.	293'434.--
- Financements spéciaux et fonds de réserve	Fr.	6'367'033.--
- Capital	Fr.	565'233.--

Totaux égaux

(sans tenir compte des ct.) Fr. 35'023'626.--

1.4. Investissements Fr. 3'217'880.--

1.5. Marge brute d'autofinancement Fr. 1'039'392.--

1.6. Dette

Etat de la dette au 31.12.92	Fr.	24'020'000.--
Etat de la dette au 31.12.93	Fr.	27'450'000.--

Augmentation de la dette Fr. 3'430'000.--

No de compte	R E C A P I T U L A T I O N	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
1	ADMINISTRATION GENERALE	909.225,05	94.725,25	881.800,00	
2	FINANCES	2.546.212,78	8.772.111,59	2.343.605,00	
3	DOMAINES & BATIMENTS	1.261.896,20	494.158,15	1.396.586,00	
4	TRAVAUX	1.851.673,35	819.135,15	1.828.600,00	
5	INSTRUCTION PUBL. & CULTES	2.445.353,15	139.836,70	2.572.200,00	
6	P O L I C E	416.673,90	105.033,15	412.800,00	
7	SECURITE SOCIALE	1.088.855,25		1.016.500,00	
8	SERVICES INDUSTRIELS	338.972,30	455.036,94	320.000,00	
	Totaux	10.858.861,98	10.880.036,93	10.772.091,00	
	Excédent des charges			10.461.830,00-	
	Excédent des revenus	21.174,95		310.261,00	
		10.880.036,93	10.880.036,93	10.772.091,00	
				10.772.091,00	

Cpte 100.3111. Plus-value de Fr. 6'772.--
Achat d'un ordinateur Macintosh + Logiciel
pour le secrétariat du Conseil communal

Fr. 3'171.--

Acquisition de nouveaux isolements pour les
votations

Fr. 4'601.--

No de compte	LIBELLE	COMPTES 1993		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
1	ADMINISTRATION GENERALE	909.225,05	94.725,25	881.800,00 4.300,00	
10	AUTORITES	240.749,85		265.500,00	
100	CONSEIL COMMUNAL	39.818,15		41.500,00	
100.3001	RETRIBUTION DES AUTORITES	10.130,00		11.000,00	
100.3003	JETONS DE PRESENCE AUTORITES ET COMMISSIONS	10.861,00		20.000,00	
100.3030	ASSURANCES SOCIALES AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	445,50		500,00	
100.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	100,00		500,00	
100.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	1.971,55		1.500,00	
100.3102	LIVRES, JOURNAUX, DOCUMENTATION ET FRAIS D'ANNONCES			1.000,00	
100.3111	ACHATS DE MOBILIER, DE MACHINES ET D'EQUIP. TECHNIQUE DE BUREAU	7.772,00		1.000,00	
100.3151	ENTRETIEN DU MOBILIER, DES MACHINES ET DES EQUIPEMENTS TECHN. DE BUREAU				
100.3163	LOCATION D'OBJETS MOBILIERS				
100.3170	FRAIS DE RECEPTIONS ET DE MANIFESTATIONS	7.651,50		6.000,00	
100.3181	FRAIS DE PORTS, (TIMBRES-POSTE, TOUS-MENAGES, ETC.)	866,60			
100.3182	FRAIS DE TELEPHONES	20,00			
101	MUNICIPALITE	200.931,70		224.000,00	
101.3001	RETRIBUTION DES AUTORITES	69.615,00		70.000,00	
101.3003	JETONS DE PRESENCE DES AUTORITES ET COMMISSIONS	23.650,00		30.000,00	
101.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	7.694,40		7.500,00	

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
101.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	5.332,00		12.500,00	
101.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	6.869,20		8.000,00	
101.3099	CHARGES DIVERSES DES AUTORITES	6.888,95		6.000,00	
101.3170	FRAIS DE RECEPTIONS ET DE MANIFESTATIONS	53.755,15		40.000,00	
101.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	27.127,00		50.000,00	
110	ADMINISTRATION	361.797,15	11.600,25	397.300,00	
				4.300,00	
110.3011	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	187.451,05		186.900,00	
110.3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	7.037,00		12.000,00	
110.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	15.520,45		16.700,00	
110.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	25.975,20		29.900,00	
110.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	8.441,95		9.300,00	
110.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES	676,80		2.000,00	
110.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	270,60		1.500,00	
110.3091	FRAIS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL	300,00		5.000,00	
110.3101	IMPRIMES, FOURN. DE BUREAU	17.806,95		15.000,00	
110.3102	LIVRES/JOURNAUX/DOCUMENTATION ET FRAIS D'ANNONCES	13.986,65		12.000,00	
110.3109	MATERIEL DIVERS	1.206,70		500,00	
110.3111	ACHATS DE MOBILIER, DE MACHINES ET D'EQUIP. TECHNIQUE DE BUREAU	7.005,50		10.000,00	
110.3151	ENTRETIEN DU MOBILIER, DES MACHINES ET DES EQUIP. TECHN. DE BUREAU	1.092,50		1.000,00	
110.3181	FRAIS DE PORT, (TIMBRES-POSTE, TOUS-MENAGES)	9.633,60		10.000,00	
110.3182	FRAIS DE TELEPHONES	9.846,20		12.000,00	
110.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	1.035,05		2.000,00	
110.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSES, RC	11.447,90		10.000,00	
110.3187	EMOLUMENTS, (CADASTRE)	60,00		500,00	
110.3189	FRAIS DIVERS RELATIFS AUX ELECTIONS ET VOTATIONS	6.010,25		3.000,00	

Cpte 110.3653. Moins-value de Fr. 19'510.--
Explication déjà donnée au Conseil communal lors de
la séance du 9.2.94. Le budget comprenait les frais
d'établissement d'une notice historique sur la Commune.
Notice non réalisée

Cptes 180.3527 et 180.4659

Les 2 comptes donnent séparément le montant de la
facture payée par la Commune Fr. 250'231.95 et le
montant de la subvention cantonale Fr. 83'125.--.
Cela abouti à un excédent de charge de Fr. 167'106.95
soit une plus-value de Fr. 16'106.95
Pour mémoire : cpte 1992 : excédent de charge de Fr. 146'660.60

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
110.3193	COTISATIONS A DES INSTITUTIONS DE DROIT PRIVE	8.906,80		10.000,00	
110.3521	PARTICIPATION A DES CHARGES DE JUSTICE ET DE SECURITE PUBL. AUTRES COMMUNES	2.483,00		3.000,00	
110.3651	AIDE POUR LA JUSTICE ET LA SECURITE PUBLIQUE	113,00			
110.3653	AIDE POUR LA CULTURE, LES LOISIRS ET LE SPORT	25.490,00		45.000,00	
110.4311	EMOLUMENTS DE CHANCELLERIE		413,10	500,00	
110.4313	EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS: PERMIS DIVERS, NATURALISATIONS		2.410,00	2.000,00	
110.4352	VENTE D'IMPRIMES, MATERIEL, LOIS REGLEMENTS, PLANS, LIVRES		401,00	300,00	
110.4361	REMBOURSEMENTS DE TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES				
110.4515	PARTICIPATION DU CANTON A DES CHARGES DE PREVOYANCE SOCIALE				
110.4651	PARTICIP. ET SUBVENTIONS DE TIERS POUR LA JUSTICE ET LA SECURITE PUBL.			500,00	
110.4655	PARTICIP. ET SUBVENTIONS DE TIERS POUR LA PREVOYANCE SOCIALE		8.376,15	1.000,00	
180	TRANSPORTS PUBLICS	272.983,05	83.125,00	185.000,00	
180.3517	PARTICIPATION A DES CHARGES CANTONALES DE TRAFIC ET D'ENERGIE	22.751,10		35.000,00	
180.3527	PARTICIPATION A DES CHARGES DE TRAFIC ET D'ENERGIE D'AUTRES COMMUNES	250.231,95		150.000,00	
180.4659	PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS DIVERSES DE TIERS		83.125,00		
190	SERVICE D'INFORMATIQUE	33.695,00		34.000,00	
190.3091	FRAIS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PERSONEL	4.875,00		5.000,00	

Cpte 190.3111. Plus-value de Fr. 10'221.25
Acquisition d'un programme non prévu dans le
préavis (gestion des chiens)

Fr. 4'000.--

Achat d'un lecteur de microfilms et microfiches
pour le contrôle des habitants

Fr. 6'987.25

Commune de Prangins

TABLEAU DES COMPTES

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
190.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	3.809,85		5.000,00	
190.3111	ACHATS DE MOBILIER, DE MACHINES, ET D'EQUIPEMENTS TECHN. DE BUREAU	12.221,25		2.000,00	
190.3151	ENTRETIEN DU MOBILIER, DES MACHINES, ET DES EQUIP. TECHNIQUES DE BUREAU	12.788,90		22.000,00	

Cpte 200.3101. Plus-value de Fr. 983.60
Poste légèrement sous-estimé
Pour mémoire : Cpte 1992 : Fr. 2'583.35

Cpte 210.3191 - Impôts et taxes payées à d'autres
communes et au canton
Plus-value de Fr. 171'159.90
Selon avis de taxation du 6.8.93 nous avons dû
rétrocéder la somme de Fr. 176'159.90. Il s'agit de
la valeur d'impôt sur le bénéfice de personnes
morales, pour des raisons de changement de structure
juridique (filiales à l'étranger et formation d'une
société "holding")

No de compte	LIBELLE	COMPTES 1993		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
2	FINANCES	2.546.212,78	8.772.111,59	2.343.605,00 8.483.230,00	
200	COMPTABILITE GENERALE	116.154,30	35,60	120.900,00	
200.3011	TRAITEMENT DU PERSONNEL	86.089,70		86.100,00	
200.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	7.146,70		7.700,00	
200.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	11.953,65		13.800,00	
200.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	3.876,80		4.300,00	
200.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES	1.536,00		1.000,00	
200.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	317,00		1.000,00	
200.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	2.983,60		2.000,00	
200.3111	ACHAT DE MOBILIER, DE MACHINES ET D'EQUIP. TECHNIQUE DE BUREAU				
200.3151	ENTRETIEN DU MOBILIER, DES MACHINES, ET DES EQUIP. TECHN. DE BUREAU			500,00	
200.3181	FRAIS DE PORTS ET DE COMPTE DE CHEQUES POSTAUX	1.062,80		1.000,00	
200.3184	FRAIS DE CONTENTIEUX + POURSUITES	873,05		3.000,00	
200.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSSES ET RC	315,00		500,00	
200.4361	REMBOURSEMENTS DE TRAITEMENTS ET DE CHARGES SOCIALES				
200.4362	REMBOURSEMENTS DE FRAIS (POURSUITES, RAPPELS, ETC.)		35,60		
210	IMPOTS	255.595,35	7.816.529,45	53.000,00 7.500.000,00	
210.3187	EMOLUMENTS	22.759,10		20.000,00	
210.3191	IMPOTS ET TAXES PAYES A D'AUTRES COMMUNES ET AU CANTON	176.159,90		5.000,00	

Cptes 210.4001 à 210.4411 - Voir commentaires
particuliers aux pages 51 et 52 du présent document

Cpte 220.4221 - Durant l'année 1993, nous avons toujours
maintenu les liquidités à un bas niveau. Cela a eu pour
conséquence de diminuer les intérêts des placements à
court terme. Voir la conséquence inverse sur le
cpte 220.3223 : Moins-value de Fr. 47'050.--

No de compte	LIBELLE	COMPTES 1993		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
210.3290	INTERETS REMUNERATOIRES	12.188,05		8.000,00	
210.3301	DEFALCATIONS SUR IMPOTS, AMORTIS. DES CREANCES ET DES DEBITEURS	44.488,30		20.000,00	
210.4001	IMPOT SUR LE REVENU		4.931.741,95	4.685.000,00	
210.4002	IMPOT SUR LA FORTUNE		498.828,35	575.000,00	
210.4003	IMPOT A LA SOURCE		124.195,55	90.000,00	
210.4004	IMPOT SPECIAL ETRANGERS		131.500,85	100.000,00	
210.4011	IMPOT SUR LE BENEFICE NET DES PERSONNES MORALES		422.556,60	650.000,00	
210.4012	IMPOT SUR LE CAPITAL DES PERSONNES MORALES		294.137,85	300.000,00	
210.4013	IMPOT COMPLEMENTAIRE SUR LES IMMEUBLES DES PERSONNES MORALES		31.631,50	25.000,00	
210.4020	IMPOT FONCIER		491.155,60	450.000,00	
210.4040	DROITS DE MUTATION		216.064,80	235.000,00	
210.4050	IMPOT S/SUCCESSIONS & DONATIONS		283.788,55	100.000,00	
210.4061	IMPOT SUR LES CHIENS		11.360,00	10.000,00	
210.4090	IMPOTS RECUPERES APRES DEFALCATIONS				
210.4101	PATENTE TABAC, BOISSONS		14.115,25	10.000,00	
210.4221	INTERETS MORATOIRES		22.334,15	13.000,00	
210.4319	EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS INTERETS SUR ACPTES PROV.		11.329,25	7.000,00	
210.4411	PART DE L'IMPOT SUR LES GAINS IMMOBILIERS		331.789,20	250.000,00	
220	SERVICE FINANCIER	1.430.793,23	948.852,54	1.480.000,00 976.730,00	
220.3183	FRAIS BANCAIRES	2.843,23		2.500,00	
220.3210	INTERETS DES DETTES à COURT TERME			2.500,00	
220.3223	INTERETS DES EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME	1.427.950,00		1.475.000,00	
220.4221	REVENU DES COMPTES COURANTS ET DES PLACEMENTS A COURT TERME		2.472,54	30.000,00	
220.4250	REVENU DES PRETS ET PARTICIPATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		10.650,00	11.000,00	

Cpte 230 - Voir commentaires particuliers aux
pages 47 et 48 du présent document

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
220.4440	SUBSIDES AUX COMMUNES OBEREES				
220.4909	IMPUTATIONS INTERNES DIVERSES		935.730,00	935.730,00	
230	AMORTISSEMENTS ET RESERVES NON-VENTILES	743.669,90	6.694,00	689.705,00	
				6.500,00	
230.3301	AMORTISSEMENTS DES CREANCES ET DEBITEURS	17.714,90			
230.3302	AMORTISSEMENTS DES TITRES ET PLACEMENTS				
230.3303	AMORTISSEMENTS DES TERRAINS				
230.3311	AMORTISSEMENTS D'OUVRAGES DE GENIE CIVIL ET D'ASSAINISSEMENT	90.835,00		265.085,00	
230.3312	AMORTISSEMENTS DES BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF			268.220,00	
230.3313	AMORTISSEMENTS DES MACHINES, DU MOBILIER ET VEHICULES	80.150,00		156.400,00	
230.3319	AMORTISSEMENTS DIVERS				
230.3321	AMORTISSEMENTS SUPPLEMENTAIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF				
230.3329	AUTRES AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF				
230.3801	ATTRIBUTION AU FONDS DE RESERVE MOBILIER				
230.3803	ATTRIBUTION AU FONDS DE RENOVATION DES BATIMENTS	401.220,00			
230.3804	ATTRIBUTION FONDS DE RESERVE ROUTES ET INFRASTRUCTURES	153.750,00			
230.4512	PARTICIPATION DU CANTON A DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT ET DE CULTES		6.694,00	6.500,00	

Cpte 350.3114. Moins-Value de Fr. 29'418.40
Ce poste ne comprend que quelques prestations pour
un montant total de Fr. 581.10
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 7'893.75

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
3	DOMAINES & BATIMENTS	1.261.896,20	494.158,15	1.396.586,00 482.700,00	
31	TERRAINS	22.660,65	22.498,70	45.000,00 20.000,00	
310.3145	ENTRETIEN DES TERRAINS ET DOMAINES	4.950,00		5.000,00	
310.3147	ENTRETIEN DES COURS D'EAU, LACS ET OUVRAGES DE PROTECTION	17.290,65		35.000,00	
310.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	420,00		5.000,00	
310.4232	LOCATION DES TERRAINS ET FERMAGES DU PATRIMOINE FINANCIER		22.498,70	20.000,00	
32	FORETS	16.457,95	2.687,10	21.500,00 5.000,00	
320.3134	APPROVISIONNEMENTS DES FORETS				
320.3146	ENTRETIEN DES FORETS	13.688,00		18.000,00	
320.3188	FRAIS DE TRANSPORTS	498,10		500,00	
320.3528	PARTICIPATION A DES CHARGES D'AUTRES COMMUNES (GARDE-FORESTIER)	2.271,85		3.000,00	
320.4355	VENTES DE BOIS		2.687,10	5.000,00	
320.4518	SUBVENTIONS CANTONALES PARTICIPATION DU CANTON				
35	BATIMENTS	1.222.777,60	468.972,35	1.330.086,00 457.700,00	
350	BATIMENTS LOCATIFS	180.331,25	258.267,25	182.000,00 200.000,00	
350.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	581,10		30.000,00	
350.3123	ACHAT ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	10.713,15		8.000,00	

Cpte 350.3141. Plus-value de Fr. 28'767.25
Ce compte comprend notamment les travaux exécutés
à l'Auberge communale, qui représentent les
postes les plus importants

Cpte 350.4363. Plus-value en revenus de Fr. 17'880.85
Il s'agit de la part prise par le locataire de
l'Auberge communale pour des travaux lui incombant
et d'une note de crédit d'un maître d'état

Cpte 351.3012. Plus-value de Fr. 6'067.85
Concerne le salaire relatif à la conciergerie du
bâtiment communal. Somme mal budgétée
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 10'852.80

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
350.3124	ACHAT ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	6.578,30		8.000,00	
350.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS	118.767,25		90.000,00	
350.3153	ENTRETIEN DU MOBILIER ET DES EQUIPEMENTS				
350.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	19.267,75		10.000,00	
350.3182	FRAIS DE TELEPHONE	751,20		2.000,00	
350.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	9.180,00		20.000,00	
350.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS CHOSES ET RC	14.492,50		14.000,00	
350.4231	LOYERS DES BATIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER		240.386,40	200.000,00	
350.4363	REMBOURSEMENT, FRAIS ENTRETIEN REPARATIONS		17.880,85		
351	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	61.513,50		86.300,00	
351.3011	TRAITEMENT DU PERSONNEL	19.979,40		21.000,00	
351.3012	TRAITEMENT DU PERSONNEL OCCASIONNEL	11.067,85		5.000,00	
351.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC PART EMPLOYEUR	2.570,50		2.500,00	
351.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	2.792,60		3.300,00	
351.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	899,70		1.000,00	
351.3111	ACHATS DE MOBILIER, DE MACHINES ET D'EQUIP. TECHNIQUE DE BUREAU			5.000,00	
351.3114	ACHAT DE MACHINES DE MATERIEL D'EXPLOIT. ET D'ENTRETIEN + VETEMENTS				
351.3123	ACHAT ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	6.937,85		7.000,00	
351.3124	ACHATS ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	3.929,85		7.000,00	
351.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS	10.076,95		15.000,00	
351.3153	ENTRETIEN DU MOBILIER ET DES EQUIPEMENTS				

Cpte 352.3012. Plus-value de Fr. 6'035.65
Ce poste comprend les travaux de nettoyage
occasionnels des bâtiments scolaires
Montant sous-estimé au budget
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 9'677.20

No de compte	LIBELLE	COMPTES 1993		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
351.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	519,60		3.000,00	
351.3182	FRAIS DE TELEPHONE			500,00	
351.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES			10.000,00	
351.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSSES ET RC	2.739,20		6.000,00	
352	BATIMENTS SCOLAIRES	686.757,40	2.809,70	735.300,00	
352.3011	TRAITEMENT DU PERSONNEL	119.006,60		121.800,00	
352.3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	11.035,65		5.000,00	
352.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	10.780,05		13.000,00	
352.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	16.471,25		19.500,00	
352.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	5.359,10		6.500,00	
352.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES			500,00	
352.3114	ACHAT DE MACHINES DE MATERIEL D'EXPLOIT. ET D'ENTRETIEN + VETEMENTS	8.213,80		10.000,00	
352.3123	ACHAT ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	25.011,95		20.000,00	
352.3124	ACHATS ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	11.878,50		25.000,00	
352.3133	ACHATS DE PRODUITS DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION	4.640,25		8.000,00	
352.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS	56.860,90		90.000,00	
352.3153	ENTRETIEN DU MOBILIER ET DES EQUIPEMENTS	258,05			
352.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	12.803,80		10.000,00	
352.3182	FRAIS DE TELEPHONE	230,50			
352.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES				
352.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSSES ET RC	7.207,00		9.000,00	
352.3909	IMPUTATIONS INTERNES DIVERSES	397.000,00		397.000,00	
352.4271	LOYERS DES BATIMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		1.550,00		

Cpte 354.4231. Moins-value en revenus de Fr. 50'004.60
En fait, le montant de Fr. 207'695.40 représente le
solde du compte de gérance qui comprend les loyers
et les charges du propriétaire. Ce poste comprend donc
les dépenses prévues au cpte 354.3141. Il faut donc
comparer le chiffre de Fr. 257'700.-- moins Fr. 35'000.--
= Fr. 222'700.-- montant budgeté avec le montant de
Fr. 207'695.40

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
352.4361	REMBOURSEMENTS DE TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES		1.259,70		
353	TEMPLE	17.636,95	200,00	17.200,00	
353.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	436,80		1.000,00	
353.3123	ACHATS ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	900,70		700,00	
353.3124	ACHATS ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	1.024,10			
353.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS	14.003,15		12.000,00	
353.3153	ENTRETIEN DU MOBILIER ET DES EQUIPEMENTS			2.000,00	
353.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSE ET RC	1.272,20		1.500,00	
353.4271	UTILISATION DE L'ORGUE		200,00		
354	BATIMENT SUBVENTIONNE	209.286,00	207.695,40	244.286,00 257.700,00	
354.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS			35.000,00	
354.3909	IMPUTATIONS INTERNES DIVERSES	209.286,00		209.286,00	
354.4231	IMMEUBLE BENEX 6A, LOYER + SUBSIDE		207.695,40	257.700,00	
355	BATIMENT PROTECTION CIVILE	67.252,50		65.000,00	
355.3114	ACHAT DE MACHINES DE MATERIEL D'EXPLOIT. ET D'ENTRETIEN + VETEMENTS				
355.3123	ACHAT ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	1.373,45			
355.3124	ACHATS ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	879,05			
355.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS				
355.3153	ENTRETIEN DU MOBILIER ET DES EQUIPEMENTS				

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
355.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN				
355.3909	IMPUTATIONS INTERNES DIVERSES	65.000,00		65.000,00	

Cptes 410.3185 et 410.4313. Plus-value en charges et
en revenus

Au total un excédent de revenus de Fr. 22'978.30

en place d'un montant budgeté de Fr. 3'000.--

Cela est dû au nombre d'enquêtes publiques et de
permis de construire et d'habiter

Pour mémoire : cpte 1992 : excédent de revenus : Fr. 7'121.20

No de compte	LIBELLE	COMPTES 1993		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
4	TRAVAUX	1.851.673,35	819.135,15	1.828.600,00 888.100,00	
41	SERVICE TECHNIQUE	168.123,50	57.282,40	173.600,00 30.000,00	
410.3011	TRAITEMENT DU PERSONNEL	94.202,90		94.300,00	
410.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	7.806,75		8.500,00	
410.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	13.275,75		15.100,00	
410.3050	ASSURANCE ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	4.242,15		4.700,00	
410.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES	774,60		1.500,00	
410.3062	AUTRES FRAIS DE TRANSPORT			500,00	
410.3091	FRAIS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL			1.500,00	
410.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	466,90		3.000,00	
410.3102	LIVRES/JOURNAUX/DOCUMENTATION ET FRAIS D'ANNONCES	12.287,05		12.000,00	
410.3111	ACHATS DE MOBILIER, DE MACHINES ET D'EQUIP. TECHNIQUE DE BUREAU	763,30		4.000,00	
410.3182	INSTALLATION RADIOTELEPHONIQUE			1.500,00	
410.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	34.304,10		27.000,00	
410.4313	EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS		57.282,40	30.000,00	
410.4361	REMBOURSEMENTS DE TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES				
42	SERVICE DE L'URBANISME	12.093,55		21.000,00	
420.3102	LIVRES/JOURNAUX/DOCUMENTATION ET FRAIS D'ANNONCES	1.863,25		500,00	
420.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES (ETUDES DIVERSES)	9.354,00		20.000,00	
420.3189	FRAIS DIVERS	876,30		500,00	

Cpte 430.3012. Plus-value de Fr. 6'085.80
Ce poste comprend le salaire du remplaçant de
M. Léchaire engagé à titre temporaire
(Voir page 10 du rapport de gestion, lère partie)

Cpte 430.3142. Plus-value de Fr. 21'977.35
Ce poste comprend les travaux de réfection plus
nombreux que prévus
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 145'919.30

Cpte 430.3143. Plus-value de Fr. 6'197.20
Il s'agit de marquage à la "plastiline" non
prévu au budget

Cpte 430.3162. Plus value de Fr. 5'600.--
Ce compte comprend la création d'une servitude
de passage public (sentier du golf) et ses frais
d'établissement par le géomètre
Ce montant n'avait pas été porté au budget

Cpte 430.3185. Plus-value de Fr. 19'850.--
Ce poste comprend les honoraires pour les études
suivantes :

- plan alignement Bénex-Dessus
- modification limites de parcelles
- réseau pistes cyclables
- giratoire route Etraz

Le nombre d'objets a été plus important que prévu

No de compte	LIBELLE	COMPTES 1993		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
43	ROUTES	417.780,25	4.231,80	358.400,00	
430	RESEAU ROUTIER	347.689,95	4.231,80	308.400,00	
430.3011	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	117.221,20		119.500,00	
430.3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	6.085,80			
430.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/PC, PART EMPLOYEUR	10.187,75		10.800,00	
430.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	16.085,85		19.100,00	
430.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	5.278,70		6.000,00	
430.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES			500,00	
430.3114	ACHAT DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOIT. ET D'ENTRETIEN + VETEMENTS	7.063,20		15.000,00	
430.3115	ACHAT DE VEHICULES, ENGIN AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES	538,30		5.000,00	
430.3124	ACHAT ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	6.070,85		5.000,00	
430.3135	ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET DE FOURNITURES	247,55		5.000,00	
430.3142	ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER	121.977,35		100.000,00	
430.3143	POSE DE SIGNALISATION ROUTIERE	6.917,20			
430.3155	ENTRETIEN DES VEHICULES, ENGIN AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES	8.224,00		5.000,00	
430.3162	REDEVANCES D'UTILISATION/DROITS DE SUPERFICIE DROITS DE PASSAGE	5.600,00			
430.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	29.850,00		10.000,00	
430.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSSES ET RC	4.347,20		5.000,00	
430.3192	TAXES SUR LES VEHICULES A MOTEUR	1.995,00		2.500,00	
430.4361	REMBOURSEMENTS DE TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES		1.376,30		
430.4363	REMBOURSEMENT, FRAIS ENTRETIEN REPARATIONS		2.855,50		

Cpte 431.3143. Plus-value de Fr. 17'910.20

Ce cpte comprend les postes importants suivants :

- éclairage public rte de l'Etraz
- travaux aux Abériaux
- éclairage rte Suisse - rte du Clos

Travaux plus nombreux que budgetés

Cpte 440.3143. Plus-value de Fr. 9'336.95

La plus-value est due essentiellement au poste
de l'éclairage public des Abériaux (env. Fr. 8'000.--)

Cpte 440.3145. Plus-value de Fr. 30'536.90

La plus-value est due à des travaux tels que :

- réaménagement terrain Baudat (env. Fr. 19'000.--)
- création place containers (env. Fr. 10'000.--)
- arrachage tilleuls aux Abériaux (env. Fr. 5'000.--)

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
430.4517	PARTICIPATION DU CANTON, AIDE ENTRETIEN DES ROUTES				
431	ECLAIRAGE PUBLIC	70.090,30		50.000,00	
431.3123	ACHAT ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	27.180,10		25.000,00	
431.3143	ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION ROUTIERE	42.910,20		25.000,00	
44	PARCS, PROMENADES ET CIMETIERE (+ TERRAIN DE	250.102,50		242.500,00	
440.3011	TRAITEMENT DU PERSONNEL	82.791,60		84.200,00	
440.3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL				
440.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	6.839,35		7.600,00	
440.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	11.366,70		13.500,00	
440.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	3.728,30		4.200,00	
440.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	2.286,70		8.000,00	
440.3123	ACHAT ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE			3.000,00	
440.3134	APPROVISIONNEMENTS DES DOMAINES ET JARDINS	23.185,00		40.000,00	
440.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS	643,00		3.000,00	
440.3143	ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION ROUTIERE	14.336,95		5.000,00	
440.3145	ENTRETIEN DES PARCS ET DES ZONES DE LOISIR	100.536,90		70.000,00	
440.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	4.388,00		3.000,00	
440.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISE			1.000,00	
440.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHoses ET RC				

Cpte 450.3114. Plus-value de Fr. 13'493.--

Ce compte comprend l'achat de plusieurs containers de récupération et les frais de clôture de la place du Curson. Ces dépenses ont été nécessaires, pour le bon ordre du ramassage des déchets

Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 11'710.80

Cpte 450.3188. Plus-value de Fr. 59'233.--

L'enlèvement et l'élimination des ordures ménagères provoquent des frais qui ne peuvent pas être évités et qui augmentent

Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 202'003.80

Budget 1993 : sous estimé

Cpte 461.3811. Moins-value de Fr. 77'031.60

Le montant de ce poste est fonction du résultat de l'exercice

Cpte 461.4341. Moins-value de Fr. 20'917.20

Recettes purement aléatoires dépendant du nombre et de la nature des raccordements effectués

Cpte 461.4342. Moins-value de Fr. 24'127.40

L'essentiel de cette recette sont les taxes annuelles de raccordement qui se montent à environ Fr. 210'000.--

Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 202'879.80

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
440.4272	REDEVANCES D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC ET ADMINISTRATIF				
45	ORDURES MENAGERES ET DECHETS	247.114,60	1.162,00	176.000,00 1.000,00	
450.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	18.493,00		5.000,00	
450.3123	ACHAT ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	67,00			
450.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	4.101,60		3.000,00	
450.3163	LOCATIONS BENNES COMPACTANTES	5.220,00		8.000,00	
450.3188	FRAIS DE TRANSPORTS, ENLEVEMENT ET ELIMINATION DES ORDURES	219.233,00		160.000,00	
450.4354	VENTE DE PAPIER ET DE VERRE		1.162,00	1.000,00	
46	RESEAUX D'EGOUTS ET D'EPURATION	324.433,20	324.433,20	427.100,00 427.100,00	
461	COLLECTEURS EAUX USEES ET EAUX CLAIRES	224.906,40	224.906,40	270.000,00 270.000,00	
461.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU				
461.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN				
461.3144	ENTRETIEN DES CANALISATIONS	44.085,00		30.000,00	
461.3162	REDEVANCE D'UTILISATION DES EAUX AU LIEU DIT "LES ABERIAUX"	3.600,00			
461.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	20.253,00		6.000,00	
461.3811	ATTRIB. AUX FINANCEMENTS SPECIAUX POUR L'EPUR. DES EAUX (COLLECTEUR)	156.968,40		234.000,00	
461.4341	TAXES UNIQUES DE RACCORDEMENT AUX COLLECTEURS		14.032,80	35.000,00	
461.4342	TAXES ANNUELLES D'UTILISATION (COLLECTEURS)		210.873,60	235.000,00	

Cpte 462.3188. Moins-value de Fr. 49'196.10
Frais inférieurs aux prévisions budgétaires
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 33'825.90

Cpte 462.4341. Moins-value de Fr. 20'967.20
Même remarque que pour le cpte 461.4341

Cpte 462.4342. Moins-value de Fr. 14'350.--
Même remarque que pour le cpte 461.4342
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 67'626.60

No de compte	LIBELLE	COMPTES 1993		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
462	STATION D'EPURATION	99.526,80	99.526,80	157.100,00 157.100,00	
462.3011	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	19.739,40		20.100,00	
462.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	1.628,55		1.800,00	
462.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	2.694,60		3.200,00	
462.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	888,90		1.000,00	
462.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES			1.000,00	
462.3091	FRAIS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL			1.000,00	
462.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU				
462.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOIT. ET D'ENTRETIEN + VETEMENTS	2.160,35		5.000,00	
462.3123	ACHATS ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	12.675,55		12.000,00	
462.3133	ACHATS DE PRODUITS ET FOURNITURES DE NETTOYAGE ET DESINFECTION	18.822,80		18.000,00	
462.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS	4.031,90		3.000,00	
462.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	1.801,95		5.000,00	
462.3182	FRAIS DE TELEPHONE	657,40		1.500,00	
462.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	895,00		3.000,00	
462.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSSES ET RC	1.777,30		1.500,00	
462.3188	FRAIS DE TRANSPORTS, EVACUATION DES BOUES	30.803,90		80.000,00	
462.3811	ATTRIB. AUX FINANCEMENTS SPECIAUX POUR L'EPUR. DES EAUX (STEP)	949,20			
462.4341	TAXES UNIQUES DE RACCORDEMENT, STEP		14.032,80	35.000,00	
462.4342	TAXES ANNUELLES D'UTILISATION, STEP		70.650,00	85.000,00	
462.4361	REMBOURSEMENTS DE TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES				
462.4656	PARTICIPATION DE TIERS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		14.844,00		
462.4659	PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS DIVERSES				

Cpte 470.3141. Plus-value de Fr. 8'397.50
Ce poste comprend des travaux de réfection de la
digue pour un montant de Fr. 9'283.--
Travaux indispensables

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
462.4811	PRELEVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPECIAUX SUR L'EPUR. DES EAUX			37.100,00	
47	PORT DES ABERIAUX	432.025,75	432.025,75	430.000,00 430.000,00	
470.3011	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	55.321,85		62.400,00	
470.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PERT EMPLOYEUR	4.580,85		5.600,00	
470.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	7.416,65		10.000,00	
470.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	2.491,25		3.100,00	
470.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	6.472,05		10.000,00	
470.3115	ACHATS DE VEHICULES, ENGINS AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES			1.000,00	
470.3123	ACHATS ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	7.902,20		10.000,00	
470.3141	ENTRETIEN DES BATIMENTS	11.397,50		3.000,00	
470.3145	ENTRETIEN DES PARCS ET ZONES DE LOISIR				
470.3147	ENTRETIEN DES COURS D'EAU, LACS ET OUVRAGES DE PROTECTION	1.717,35			
470.3155	ENTRETIEN DES VEHICULES, ENGINS AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES	710,00		1.000,00	
470.3156	ENTRETIEN D'EQUIPEMENT ET DE MATERIEL SPECIALISE	5.866,00		5.000,00	
470.3162	REDEVANCE D'UTILISATION DES EAUX, AU LIEU DIT "ABERIAUX"			2.000,00	
470.3182	FRAIS DE TELEPHONE			700,00	
470.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES				
470.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSE ET RC	1.939,20		1.300,00	
470.3189	FRAIS DIVERS	195,00		1.900,00	
470.3192	TAXES SUR LES VEHICULES A MOTEUR	104,00		100,00	
470.3303	AMORTISSEMENT AMELIORATION, DU PORT DES ABERIAUX (PREAVIS 61/88)	48.456,00		48.456,00	

Commune de Prangins

TABLEAU DES COMPTES

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
470.3811	ATTRIBUTION AUX FINANCEMENTS SPECIAUX PORT DES ABERIAUX	13.011,85			
470.3909	IMPUTATIONS INTERNES DIVERSES	264.444,00		264.444,00	
470.4272	REDEVANCES D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC ET ADMINISTRATIF		432.025,75	430.000,00	

Cpte 500.3011. Plus-value de Fr. 8'288.65
Ce cpte comprend les frais des "patrouilleuses
scolaires" pour un montant de Fr. 6'318.--
qui n'était pas prévu dans le budget à ce cpte

Cpte 500.3182. Plus-value de Fr. 1'839.20
Selon factures de téléphone de la DAT

No de compte	LIBELLE	COMPTES 1993		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
5	INSTRUCTION PUBL. & CULTES	2.445.353,15	139.836,70	2.572.200,00 70.000,00	
50	ADMINISTRATION DES ECOLES	105.414,90		96.000,00	
500.3001	RETRIBUTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE	5.897,00		6.000,00	
500.3011	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	33.288,65		25.000,00	
500.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	2.530,10		1.500,00	
500.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	3.636,15		4.000,00	
500.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	1.176,40		1.000,00	
500.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	2.000,00		3.000,00	
500.3069	REMBOURSEMENT DE FRAIS, COMMISSION SCOLAIRE			500,00	
500.3102	LIVRES, JOURNAUX, DOCUMENTATION ET FRAIS D'ANNONCES	1.225,00		2.500,00	
500.3109	FOURNITURES DE BUREAU ET DIVERS	4.750,70		6.000,00	
500.3170	FRAIS DE RECEPTIONS ET DE MANIFESTATIONS	6.321,30		8.000,00	
500.3181	FRAIS DE PORTS			500,00	
500.3182	FRAIS DE TELEPHONE ET CONCESSIONS RADIO ET TV	4.339,20		2.500,00	
500.3512	PARTICIPATION A DES CHARGES CANTONALES D'ENSEIGNEMENT ET DE CULTE	40.250,40		34.500,00	
500.3514	PARTICIPATIONS A DES CHARGES CANTONALES D'HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE			1.000,00	

Cpte 510.3662. Moins-value de Fr. 10'000.--
Aucune dépense sur ce compte
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 3'514.--

No de compte	LIBELLE	COMPTES 1993		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
51	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (ENFANTINE & PRIMAIRE D	541.509,95	18.552,20	575.200,00	
				10.000,00	
510.3020	TRAITEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT REPLACANT PAYE PAR LA COMMUNE	17.497,35		23.000,00	
510.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	1.093,55		1.500,00	
510.3101	PHOTOCOPIES	4.920,90		3.500,00	
510.3103	FOURNITURES SCOLAIRES	21.229,30		20.000,00	
510.3111	MOYENS D'ENSEIGNEMENT (INFORMATIQUE)	9.770,70		10.000,00	
510.3112	ACHATS DE MOBILIER SCOLAIRE	382,00		5.000,00	
510.3152	ENTRETIEN DU MOBILIER SCOLAIRE	781,45		2.000,00	
510.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS CHoses ET RC (ASS. ELEVES)	2.996,00		5.200,00	
510.3512	PARTICIPATION A DES CHARGES CANTONALES D'ENSEIGNEMENT ET DE CULTE	445.661,85		465.000,00	
510.3522	PARTICIPATION A DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT ET DE CULTE D'AUTRES COMMUNES	32.971,35		25.000,00	
510.3662	AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION ET AUX ETUDES			10.000,00	
510.3663	CULTURE, LOISIRS ET SPORT	4.205,50		5.000,00	
510.4332	FINANCES D'ECOLAGE A CHARGE DES PARENTS				
510.4512	PARTICIPATIONS DU CANTON A DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT		18.552,20	10.000,00	
52	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (DEGRE 5 à 9)	1.616.123,50	121.284,50	1.566.200,00	
				60.000,00	
520.3020	TRAITEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT REPLACANT	11.223,50		10.000,00	
520.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	701,45		700,00	
520.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	2.331,90		4.500,00	
520.3103	FOURNITURES SCOLAIRES	22.468,80		30.000,00	

Cpte 520.3662. Plus-value de Fr. 5'542.50
Les cptes 510.3262 et 520.3662 ont été réunis
sur le seul No de cpte 520.3662

Cpte 550.3512. Moins-value de Fr. 150'000.--
Depuis l'année 1993, les frais de participation
à la formation professionnelle sont pris en
charge par le canton.

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
520.3111	ACHAT DE MOBILIER, MACHINES, EQUIP. TECHNIQUE DE BUREAU	10.725,20		14.000,00	
520.3112	ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE	1.332,85		3.000,00	
520.3152	ENTRETIEN DU MOBILIER SCOLAIRE	1.219,55		2.000,00	
520.3188	FRAIS DE TRANSPORT (NYON)	45.335,00		40.000,00	
520.3512	PARTICIPATION A DES CHARGES CANTONALES D'ENSEIGNEMENT (PRANGINS)	423.273,20		445.000,00	
520.3522	PARTICIP. A DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT D'AUTRES COMMUNES (ECOLAGE)	1.069.112,65		1.000.000,00	
520.3662	AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION ET AUX ETUDES	21.542,50		12.000,00	
520.3663	CULTURE, LOISIRS ET SPORT	6.856,90		5.000,00	
520.4512	PARTICIPATIONS DU CANTON A DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT		121.284,50	60.000,00	
53	ENSEIGNEMENT SPECIALISE	123.646,00		125.000,00	
530.3512	PARTICIPATIONS A DES CHARGES CANTONALES D'ENSEIGNEMENT ET DE CULTES	123.646,00		125.000,00	
54	OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	14.410,00		14.000,00	
540.3522	PARTICIPATIONS A DES CHARGES D'ENSEIGNEMENT D'AUTRES COMMUNES	14.410,00		14.000,00	
55	FORMATION PROFESSIONNELLE			150.000,00	
550.3512	PARTICIPATIONS A DES CHARGES CANTONALES D'ENSEIGNEMENT ET DE CULTES			150.000,00	

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
56	SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE	16.588,70		18.800,00	
560.3132	ACHATS DE FOURNITURES POUR SOINS ET ANALYSES	135,40		800,00	
560.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	941,30		2.000,00	
560.3524	PARTICIPATION A DES CHARGES D'HYGIENE ET DE SANTE PUBL. AUTRES COM.	15.512,00		16.000,00	
58	TEMPLE & CULTES	27.660,10		27.000,00	
580.3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	17.750,00		18.000,00	
580.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	1.464,10		1.500,00	
580.3069	FRAIS DIVERS	120,00		500,00	
580.3652	AIDE POUR L'ENSEIGNEMENT ET LES CULTES	8.326,00		7.000,00	

Cpte 610.3111. Plus-value de Fr. 1'278.50

Il s'agit d'un seul poste relatif à l'acquisition
de nouveaux appareils de radio pour la police

Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 8'273.45

Cpte 610.3143. Plus-value de Fr. 4'255.70

Il s'agit de 21 factures relatives à divers travaux
d'entretien, d'amélioration de la signalisation
routière

Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 23'128.15

No de compte	LIBELLE	COMPTES 1993		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
6	P O L I C E	416.673,90	105.033,15	412.800,00 103.500,00	
61	CORPS DE POLICE	206.078,10	3.595,80	211.700,00 2.500,00	
610.3011	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	117.981,30		119.300,00	
610.3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL				
610.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	9.733,60		10.700,00	
610.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	16.346,10		19.100,00	
610.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	5.258,10		6.000,00	
610.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES	562,00		700,00	
610.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	100,00		500,00	
610.3091	FRAIS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL	587,50		500,00	
610.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	3.336,10		3.500,00	
610.3102	LIVRES, JOURNAUX, DOCUMENTATION ET FRAIS D'ANNONCES	738,40		3.000,00	
610.3111	ACHATS DE MOBILIER, DE MACHINES ET D'EQUIP. TECHNIQUE DE BUREAU	4.278,50		3.000,00	
610.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOIT. ET D'ENTRETIEN + VETEMENTS	3.523,00		5.000,00	
610.3115	ACHATS DE VEHICULES, ENGINS AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES	11.810,00		13.000,00	
610.3124	ACHATS ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	928,20		1.000,00	
610.3143	ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION ROUTIERE	24.255,70		20.000,00	
610.3151	ENTRETIEN DU MOBILIER, DES MACHINES ET DES EQUIP. TECHN. DE BUREAU	110,00		500,00	
610.3155	ENTRETIEN DES VEHICULES, ENGINS AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES	2.016,50		2.500,00	
610.3182	FRAIS DE TELEPHONE, (NATEL-C)	1.399,50		2.000,00	
610.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSES ET RC	2.572,40		400,00	

Cpte 620.3012. Plus-value de Fr. 4'334.90

Ce poste comprend les prestations de M. R. Vaney
de janvier à août 1993, pour la mise en route du système
informatique au contrôle des habitants

Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 43'544.10

No de compte	LIBELLE	COMPTES 1993		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
610.3192	TAXES SUR LES VEHICULES A MOTEUR	541,20		1.000,00	
610.4361	REMBOURSEMENTS DE TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES				
610.4370	PRODUIT DES AMENDES		3.595,80	2.500,00	
62	CONTROLE DES HABITANTS ET POLICE DES ETRANGER	60.297,80	17.446,30	58.800,00 22.000,00	
620.3011	TRAITEMENT DU PERSONNEL	37.829,70		38.800,00	
620.3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	8.334,90		4.000,00	
620.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	3.791,15		3.500,00	
620.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	6.764,10		7.000,00	
620.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	1.703,55		2.500,00	
620.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES				
620.3091	FRAIS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL			1.000,00	
620.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	1.874,40		2.000,00	
620.3111	ACHATS DE MOBILIER				
620.4066	TAXE COMMUNALE DE SEJOUR			2.000,00	
620.4312	EMOLUMENTS DE POLICE ET DE CONTROLE DES HABITANTS		17.446,30	20.000,00	
620.4361	REMBOURSEMENT DE TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES				
63	POLICE SANITAIRE (INSPECTION DES DENREES ALIM	1.000,00		1.500,00	
630.3524	PARTICIPATION A DES CHARGES D'HYGIENE ET DE SANTE PUBL. D'AUTRES COMMUNES	1.000,00		1.500,00	

Cpte 650.3155. Plus-value de Fr. 6'755.95
Le poste le plus important de ce cpte est la
modification au véhicule Mercedes No 2
(défense contre l'incendie) de Fr. 7'160.--
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 8'554.35

No de compte	LIBELLE	COMPTES 1993		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
64	SERVICE DES INHUMATIONS	526,00	3.500,00	800,00 1.000,00	
640.3069	FRAIS DIVERS (INDEMNISATION EXHUMATIONS)	276,00		300,00	
640.3188	FRAIS DE TRANSPORTS (CONVOIS FUNEBRES)	250,00		500,00	
640.4319	EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS (CONCESSIONS, EXHUMATIONS)		3.500,00	1.000,00	
65	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	79.784,00	79.784,00	78.000,00 78.000,00	
650.3013	SOLDE CORPS SAPEURS-POMPIERS	31.918,00		29.000,00	
650.3063	FRAIS DE REPRESENTATION	1.987,55		1.000,00	
650.3091	FRAIS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE	450,00		2.500,00	
650.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	243,40		200,00	
650.3102	LIVRES, JOURNAUX, DOCUMENTATION ET FRAIS D'ANNONCES	988,30		1.700,00	
650.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOIT. ET ENTRETIEN + VETEMENTS	4.606,30		3.000,00	
650.3116	ACHATS D'EQUIPEMENT ET DE MATERIEL SPECIALISE	9.992,10		10.000,00	
650.3124	ACHATS ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES	509,25		600,00	
650.3144	ENTRETIEN DES CANALISATIONS	88,00			
650.3154	ENTRETIEN DES MACHINES, DU MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES	311,30			
650.3155	ENTRETIEN DES VEHICULES, ENGINS AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES	11.755,95		5.000,00	
650.3156	ENTRETIEN D'EQUIPEMENT ET DE MATERIEL SPECIALISE	1.499,50		1.800,00	
650.3181	FRAIS DE PORT	249,00		300,00	
650.3182	FRAIS DE TELEPHONE	2.054,70		2.000,00	
650.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	585,10		1.000,00	
650.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSSES ET RC	1.572,70		2.000,00	

Cpte 660.3521. Plus-value de Fr. 8'579.20

Ce compte regroupe les frais de participation aux organismes communaux et cantonaux et aux frais d'instruction. Ces dernières prestations sont variables d'année en année

Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 61'741.48

(Voir page 39 du rapport de gestion, 1ère partie)

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
650.3192	TAXES SUR LES VEHICULES A MOTEUR	129,60			
650.3193	COTISATIONS A DES INSTITUTIONS DE DROIT PRIVE	556,00		1.000,00	
650.3814	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX DEFENSE INCENDIE	10.287,25		16.900,00	
650.4301	TAXES D'EXEMPTION DU SERVICE DU FEU		76.472,00	75.000,00	
650.4370	AMENDES SERVICE DU FEU		450,00		
650.4651	SUBVENTIONS DE TIERS (ECA)		2.862,00	3.000,00	
650.4814	PRELEVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPECIAUX POUR LE SERVICE DU FEU				
66	PROTECTION CIVILE	68.988,00	707,05	62.000,00	
660.3063	FRAIS DE REPRESENTATION				
660.3116	ACHATS D'EQUIPEMENT ET DE MATERIEL SPECIALISE	257,50		1.000,00	
660.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	89,10		500,00	
660.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS CHOSSES ET RC	62,20		500,00	
660.3521	PARTICIPATION A DES CHARGES D'AUTRES COMMUNES (CRIO)	68.579,20		60.000,00	
660.4511	PARTICIPATION DU CANTON A DES CHARGES DE SECURITE PUBLIQUE		707,05		

Cpte 710.3012. Plus-value de Fr. 4'603.50

Il s'agit des frais occasionnés par le service des
"mamans de jour"

Cpte 720.3515. Plus-value de Fr. 62'738.--

Il s'agit des factures cantonales pour :

- les prestations complémentaires AVS/AI
- l'aide sociale
- protection de la jeunesse

La variation de ces éléments échappe à la Municipalité

Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 735'137.--

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
7	SECURITE SOCIALE	1.088.855,25		1.016.500,00	
71	SERVICE SOCIAL COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL	97.674,95		85.500,00	
710.3011	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	67.802,70		61.000,00	
710.3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	4.603,50			
710.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	5.997,25		5.500,00	
710.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	9.545,40		9.800,00	
710.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	3.053,30		3.200,00	
710.3101	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	573,30			
710.3182	FRAIS DE TELEPHONE	116,50			
710.3655	AIDES ET SUBVENTIONS POUR LA PREVOYANCE SOCIALE	5.433,00		5.000,00	
710.3659	DONS, AIDES ET SUBVENTIONS CASUELS	550,00		1.000,00	
72	PREVOYANCE SOCIALE	978.165,30		917.000,00	
720.3515	CONTRIB.A PC/AVS, PREVOYANCE & AIDE SOCIALES PROTECTION DE LA JEUNESSE	912.738,00		850.000,00	
720.3654	AIDES ET SUBVENTIONS POUR L'HYGIENE ET LA SANTE PUBLIQUE (OMSV)	65.427,30		67.000,00	
73	SANTE PUBLIQUE	13.015,00		14.000,00	
730.3654	AIDES POUR L'HYGIENE ET LA SANTE PUBLIQUE (HOPITAL DE NYON)	13.015,00		14.000,00	

Cpte 810.3121. Moins-value de Fr. 20'178.50
Il s'agit des achats d'eau au S.I. Nyon et à la SAPAN
(Voir mémoire 27 du rapport de gestion lère partie)

Cpte 810.3144. Moins-value de Fr. 11'744.25
Travaux inférieurs en nombre et en importance aux
prévisions
Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 262'801.10

Cpte 810.3185. Plus-value de Fr. 11'769.50
Ce cpte comprend en plus des expertises habituelles,
les frais de l'étude d'expertise pour le raccordement
éventuel des réseaux d'eau de Prangins et Nyon
d'un montant de Fr. 7'500.--
Pour mémoire : cpte 1993 : Fr. 22'359.50

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
8	SERVICES INDUSTRIELS	338.972,30	455.036,94	320.000,00 430.000,00	
81	SERVICE DES EAUX	338.972,30	338.972,30	320.000,00 320.000,00	
810.3011	TRAITEMENT DU PERSONNEL	27.245,60		27.600,00	
810.3030	ASSURANCES SOCIALES, AVS/AI/APG/AC, PART EMPLOYEUR	2.253,85		2.500,00	
810.3040	CAISSE DE PENSION, PART EMPLOYEUR	3.724,65		4.400,00	
810.3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE PART EMPLOYEUR	1.226,90		1.400,00	
810.3061	FRAIS POUR USAGE DE VEHICULES PRIVES			500,00	
810.3114	ACHATS DE MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	3.940,35		3.000,00	
810.3115	ACHATS DE VEHICULES, ENGINS AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES			3.000,00	
810.3121	ACHATS ET CONSOMMATION D'EAU	99.821,50		120.000,00	
810.3123	ACHATS ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	3.522,60		4.000,00	
810.3124	ACHATS ET CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES			5.000,00	
810.3141	ENTRETIEN STATIONS DE POMPAGE ET RESERVOIRS				
810.3144	ENTRETIEN DES CANALISATIONS	28.255,75		40.000,00	
810.3155	ENTRETIEN DES VEHICULES, ENGINS AUTO-MOTEURS ET ACCESSOIRES			2.000,00	
810.3156	ENTRETIEN D'EQUIPEMENT ET DE MATERIEL SPECIALISE	9.634,95		10.000,00	
810.3162	REDEVANCES D'UTILISATION ET DROITS DE SUPERFICIE			2.500,00	
810.3182	FRAIS DE TELEPHONE	697,30			
810.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	19.269,50		7.500,00	
810.3186	PRIMES D'ASSURANCES DE TIERS, CHOSSES ET RC	349,50		1.000,00	
810.3192	TAXES SUR LES VEHICULES A MOTEUR				
810.3526	PARTICIPATION AUX CHARGES DE LA SAPAN	76.440,00		76.500,00	

Cpte 810.3813.

Il s'agit de l'excédent de recettes au service des eaux

Cpte 810.4341.

Revenu aléatoire fonction du nombre de
raccordement effectué

Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 57'038.80

Cpte 810.4351. Plus-value de Fr. 39'757.20

Il s'agit du produit des vente d'eau fonction
de la consommation

Pour mémoire : cpte 1992 : Fr. 209'324.95

No de compte	L I B E L L E	C O M P T E S 1 9 9 3		BUDGET 1993	COMPTES 1992
		CHARGES	REVENUS		
810.3813	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX POUR L'ADDUCTION D'EAU	62.589,85		9.100,00	
810.4341	TAXES UNIQUES DE RACCORDEMENT AU RESEAU COMMUNAL		17.955,10	80.000,00	
810.4351	VENTES D'EAU		279.757,20	240.000,00	
810.4651	SUBVENTIONS DE TIERS (ECA)		41.260,00		
810.4813	PRELEVEMENTS FONDS FINANCEMENTS SPECIAUX POUR L'ADDUCTION D'EAU				
82	SERVICE ELECTRIQUE		116.064,64	110.000,00	
820.4112	PRODUIT DES REGALES		116.064,64	110.000,00	

	C H A R G E S	COMPTES 1993	BUDGET 1993	COMPTES 1992
3	CHARGES	10.858.861,98	10.772.091,00	
30	AUTORITES ET PERSONNEL	1.645.121,05	1.706.500,00	
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	120.153,00	137.000,00	
301	PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION	1.163.784,35	1.141.000,00	
302	TRAITEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT REMPLACANT	28.720,85	33.000,00	
303	ASSURANCES SOCIALES	102.765,90	109.600,00	
304	CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	153.380,65	184.200,00	
305	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	47.625,10	54.200,00	
306	INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	15.589,75	25.000,00	
307	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES DE PREVOYANCE			
308	PERSONNEL INTERIMAIRE			
309	AUTRES CHARGES DES AUTORITES ET DU PERSONNEL	13.101,45	22.500,00	
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	2.105.160,38	2.000.700,00	
310	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	121.063,00	129.400,00	
311	ACHATS DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES ET VEHICULES	134.625,85	185.000,00	
312	ACHATS D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	227.904,15	261.300,00	
313	AUTRES FOURNITURES ET MARCHANDISES	47.031,00	71.800,00	
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET TERRITOIRE	636.789,70	599.000,00	
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERES ET D'INSTALLATIONS TECHNIQUES	99.151,35	96.300,00	
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES D'UTILISATION	14.420,00	12.500,00	
317	RECEPTIONS ET MANIFESTATIONS	67.727,95	54.000,00	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES	568.054,88	571.800,00	
319	IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS DIVERS	188.392,50	19.600,00	
32	INTERETS PASSIFS	1.440.138,05	1.485.500,00	
321	INTERETS DES DETTES A COURT TERME		2.500,00	
322	INTERETS DES DETTES A MOYEN ET LONG TERME	1.427.950,00	1.475.000,00	
329	AUTRES INTERETS	12.188,05	8.000,00	

	C H A R G E S	COMPTES 1993	BUDGET 1993	COMPTES 1992
33	AMORTISSEMENTS	281.644,20	758.161,00	
330	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	110.659,20	68.456,00	
331	AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	170.985,00	689.705,00	
332	AUTRES AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF			
333	AMORTISSEMENT DU DECOUVERT			
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A DES COLLECTIV	3.501.332,55	3.454.500,00	
351	CANTON	1.968.320,55	2.105.500,00	
352	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	1.533.012,00	1.349.000,00	
36	AIDES ET SUBVENTIONS	150.959,20	171.000,00	
365	AIDES, SUBVENTIONS A DES INSTITUTIONS PRIVEES	118.354,30	139.000,00	
366	AIDES INDIVIDUELLES	32.604,90	32.000,00	
38	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	798.776,55	260.000,00	
380	ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE RENOUVELLEMENT	554.970,00		
381	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	243.806,55	260.000,00	
39	IMPUTATIONS INTERNES	935.730,00	935.730,00	
390	IMPUTATIONS INTERNES	935.730,00	935.730,00	

	R E V E N U S	COMPTES 1993	BUDGET 1993	COMPTES 1992
4	REVENUS	10.880.036,93	10.461.830,00	
40	IMPOTS	7.436.961,60	7.222.000,00	
400	IMPOTS SUR LE REVENU, LA FORTUNE ET IMPOT PERSONNEL	5.686.266,70	5.450.000,00	
401	IMPOTS SUR LE BENEFICE NET ET LE CAPITAL DES PERSONNES MORALE	748.325,95	975.000,00	
402	IMPOT FONCIER	491.155,60	450.000,00	
404	DROITS DE MUTATION	216.064,80	235.000,00	
405	IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS ET DONATIONS	283.788,55	100.000,00	
406	IMPOTS ET TAXES SUR LA POSSESSION ET LA DEPENSE	11.360,00	12.000,00	
409	IMPOTS RECUPERES APRES DEFALCATION			
41	PATENTES, CONCESSIONS	130.179,89	120.000,00	
410	PATENTES	14.115,25	10.000,00	
411	CONCESSIONS	116.064,64	110.000,00	
42	REVENUS DU PATRIMOINE	939.812,94	961.700,00	
422	REVENUS DES CAPITAUX DU PATRIMOINE FINANCIER	24.806,69	43.000,00	
423	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	470.580,50	477.700,00	
424	GAINS COMPTABLES SUR LES PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER			
425	REVENUS DES PRETS ET PARTICIPATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	10.650,00	11.000,00	
427	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	433.775,75	430.000,00	
43	TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES	807.858,40	854.300,00	
430	TAXES LEGALES DE REMPLACEMENT	76.472,00	75.000,00	
431	EMOLUMENTS	92.381,05	60.500,00	
432	RECETTES POUR DES SOINS MEDICAUX ET DENTAIRE			
433	ECOLAGE			
434	TAXES DE RACCORDEMENT ET D'UTILISATION	327.544,30	470.000,00	
435	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	284.007,30	246.300,00	
436	REMBOURSEMENTS DE TIERS	23.407,95		
437	AMENDES	4.045,80	2.500,00	
439	AUTRES RECETTES			

	R E V E N U S	COMPTES 1993	BUDGET 1993	COMPTES 1992
44	PARTS A DES RECETTES CANTONALES	331.789,20	250.000,00	
441	PARTS A DES RECETTES CANTONALES	331.789,20	250.000,00	
444	AUTRES CONTRIBUTIONS CANTONALES			
45	PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	147.237,75	76.500,00	
451	CANTON	147.237,75	76.500,00	
452	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES			
46	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	150.467,15	4.500,00	
465	PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS DE TIERS	150.467,15	4.500,00	
469	DONS ET LEGS			
48	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX		37.100,00	
480	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS DE RESERVE ET DE RENOUVELLEMENT			
481	PRELEVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPECIAUX		37.100,00	
49	IMPUTATIONS INTERNES	935.730,00	935.730,00	
490	IMPUTATIONS INTERNES	935.730,00	935.730,00	

COMPT E	INTITULE	ACTIF	PASSIF
91	ACTIF	35.023.626,82	
910	DISPONIBILITES	849.386,97	
9100	CAISSES	9.648,60	
9100.100	CAISSE BOURSE	2.908,05	
9100.101	CAISSE RECEPTION	200,00	
9100.102	CAISSE CH ET POLICE	200,00	
9100.103	CAISSE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS	17,65	
9100.104	CAISSE COMMISSION SCOLAIRE	6.322,90	
9101	COMPTES DE CHEQUES POSTAUX	225.886,72	
9101.100	C.C.P. NO 12-243-6 BOURSIER	225.886,72	
9102	BANQUES	613.851,65	
9102.100	CFV NYON, C/C 203.387.9 CREDIT: Fr. 750'000.--	6.245,92	
9102.105	BCV NYON, C/C 672.597.0 CREDIT: Fr. 800'000.--	62.147,90	
9102.110	UBS NYON, C/C 593.701 B1N CREDIT: Fr. 1'000'000.--	545.457,83	
911	DEBITEURS ET COMPTES COURANTS	5.235.718,45	

COMPT E	I N T I T U L E	ACTIF	PASSIF
9111	COMPTES COURANTS DEBITEURS	847.989,60	
9111.100	DEBITEURS DIVERS	557.666,40	
9111.105	PREVOYANCE ET AIDE SOCIALE	38.599,05-	
	AVANCE DE FRAIS		
9111.110	CLINIQUE DENTAIRE INTERCOMMUNALE	349,50	
	PARTICIPATION DES PARENTS		
9111.115	SEIC, LA COTE-GLAND	328.572,75	
	FACTURATION EAU/COLLECTEURS		
9112	IMPOTS à ENCAISSER	4.381.959,50	
9112.100	RECETTE DE L'ETAT	4.381.959,50	
9115	AUTRES DEBITEURS	5.769,35	
9115.100	DEBITEURS: PORT DES ABERIAUX	430,00	
9115.105	DEBITEURS: IMPOT ANTICIPE BERNE	4.249,35	
9115.110	LOYER, BADER RICHARD	1.290,00-	
9115.125	LOYER, CICCONE ANGELO	530,00-	
9115.170	LOYER, PAHUD PIERRE-ANDRE	350,00-	
9115.180	LOYER, RRAHMANI MUSTAFA	350,00-	
9115.190	LOYER, RYTZ DORIS (OISELETS)	3.450,00	
9115.195	LOYER, WOLF RENE	160,00	
912	PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	15.728.812,80	
9123	TERRAINS ET BATIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	15.728.812,80	
9123.100	TERRAINS ET BATIMENTS DU PATRIMOINE	1.524.420,00	
9123.105	PREAVIS 39/87: ACQUIS. PARC. "LA BARCAROLLE"	4.774.365,75	
	CREDIT: Fr. 6'773'000.--		
9123.115	PREAVIS 61/88: AMEL. AGRANDIS. PORT ABERIAUX	4.314.853,40	
	CREDIT: Fr. 4'420'000.--		

COMPT E	INTITULE	ACTIF	PASSIF
9123.120	PREAVIS 79/89: CONSTR.IMM. LOCATIF 12 APPART. CREDIT: Fr. 3'525'000.--	3.550.766,45	
9123.125	PREAVIS 87/89: CREATION D'UN PARKING ABERIAUX CREDIT: Fr. 2'770'000.--	1.564.407,20	
913	ACTIFS TRANSITOIRES		
9139	ACTIFS TRANSITOIRES		
914	INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	11.638.811,90	
9141	OUVRAGES DE GENIE CIVIL ET D'ASSAINISSEMENT A	1.756.218,85	
9141.101	PREAVIS 34/91: POURSUITE PROGRAMME EP CREDIT: Fr. 330'000.--	106.000,00	
9141.110	PREAVIS 47/91: MODER. TRAFIC RTE DU CURSON CREDIT: Fr. 96'000.--	6.690,00	
9141.115	PREAVIS 31/91: PROJ. REF. RTE BENEX/MORETTES CREDIT: Fr. 101'000.--	88.400,00	
9141.120	PREAVIS 57/88: TRAV. VEST. BUV.ACCESS ABERIAUX CREDIT: Fr. 1'293'000.--	602.000,00	
9141.135	PREAVIS 6/90: TROT.+ ARRET BUS, BENEX-DESSUS CREDIT: Fr. 410'000.--	290.165,00	
9141.150	PREAVIS 35/91: RENOVATION DE LA STEP CREDIT: Fr. 1'350'000.--	134.577,25	
9141.160	PREAVIS 39/91: ETABLIS. CADASTRE SOUTERRAIN CREDIT: Fr. 160'000.--	178.915,70	
9141.170	PREAVIS 3/90: AGRANDIS.PARC VOIT. LES FOSSES CREDIT: Fr. 264'000.--	248.315,90	
9141.175	PREAVIS 60/92: ETUDE COLL. EC "ECORNILLIERES" CREDIT: Fr. 94'000.--	71.765,00	

COMPT E	INTITULE	ACTIF	PASSIF
9141.180	PREAVIS 66/93: RACC. E.U. PROMENTHOX/STEP CREDIT: Fr. 695'000.--	19.390,00	
9141.181	PREAVIS 67/93: BOUCL. EAU S/PRES. PROMENTHOX CREDIT: Fr. 265'000.--	10.000,00	
9143	BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS A AMORTIR	9.610.483,35	
9143.100	BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS A AMORTIR	1,00	
9143.105	PREAVIS 11/90: CONSTR. COLLEGE + PC + PARKING CREDIT: Fr. 9'393'000.--	7.540.090,75	
9143.116	PREAVIS 38/91: COMPL. TRANSF. BAT. "LA PLACE" CREDIT: Fr. 410'000.--	383.087,90	
9143.117	PREAVIS 54/92: TRAV. TRANSF. BAT. "LA PLACE" CREDIT: Fr. 6'170'000.--	1.405.826,00	
9143.120	AUTRES BIENS (TERRAIN MULLER)	1,00	
9143.125	PREAVIS 71/93: REFECT. TOITURE ANCIEN COLLEGE CREDIT: Fr. 251'860.--	271.276,70	
9143.130	PREAVIS 72/93: AVANT-PROJET COMPL. "MORETTES" CREDIT: Fr. 220'000.--	10.200,00	
9144	INSTALLATIONS DU SERVICE DES EAUX	1,00	
9144.100	INSTALLATIONS DU SERVICE DES EAUX	1,00	
9146	MOBILIER, MACHINES ET VEHICULES A AMORTIR	272.108,70	
9146.100	MOBILIER, MACHINES ET VEHICULES A AMORTIR	1,00	
9146.110	PREAVIS 52/92: AMELIORATION DU SYSTEME INFO. CREDIT: fr. 290'000.--	272.107,70	

COMPT E	INTITULE	ACTIF	PASSIF
9149	AUTRES BIENS		
915	PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS	167.110,00	
9152	PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS SANS OBLIGATIO		
9153	TITRES ET PAPIERS VALEURS	167.110,00	
9153.100	CIE. DE CHEM. DE FER NYON - ST-CERGUE 42 ACT. PRIVIL. A Fr. 250.--	1.050,00	
9153.105	COMPAGNIE VAUDOISE D'ELECTRICITE 46 ACT. NOM. A Fr. 500.--	23.000,00	
9153.110	STE. ELECTR. INTERCOM. DE LA COTE 1144 ACT. NOM. A Fr. 125.--	143.000,00	
9153.115	SAPAN NYON 60 ACT. NOM. A Fr. 500.--	60,00	
916	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A AMORTIR		
9162	SUBV. ET PARTIC. D'INVEST. AMORTISSABLES ACCO		
917	AUTRES DEPENSES A AMORTIR	246.503,00	
9170	AUTRES DEPENSES A AMORTIR	246.503,00	
9170.100	FRAIS D'EMISSION SERIE 41 COMMUNES SUISSES	15.950,00	
9170.110	FRAIS D'EMISSION SERIE 43 COMMUNES SUISSES	71.760,00	

COMPT E	INTITULE	ACTIF	PASSIF
9170.120	FRAIS D'EMISSION SERIE 49 COMMUNES SUISSES	90.170,00	
9170.130	FRAIS D'EMISSION SERIE 52 COMMUNES SUISSES	25.710,00	
9170.140	FRAIS D'EMISSION SERIE 54 COMMUNES SUISSES	42.913,00	
918	AVANCES AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	1.157.283,70	
9180	AVANCES AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	1.157.283,70	
9180.100	EPURATION DES EAUX USEES CANALISATIONS	1.157.283,70	

COMPT E	INTITULE	ACTIF	PASSIF
92	PASSIF		35.023.626,82
920	ENGAGEMENTS COURANTS		327.925,35
9200	CREANCIERS		327.925,35
9200.100	CREANCIERS DIVERS		327.925,35
921	DETTES à COURT TERME		
9210	BANQUES		
922	EMPRUNTS à MOYEN ET LONG TERME		27.450.000,00
9221	EMPRUNTS PAR OBLIGATION SIMPLE		27.450.000,00
9221.100	VAUDOISE-ASSURANCES, PRET 34512/2 Fr. 550'000.-- A 7.25%		550.000,00
9221.105	VAUDOISE ASSURANCES, PRET 34510/2 Fr. 1'500'000.-- A 5%		1.500.000,00
9221.110	CIP LAUSANNE, PRET DU 02.04.91, DUREE 50 ANS Fr. 1'000'000.--, 6 3/4%		950.000,00
9221.115	VAUDOISE ASSURANCES, PRET 35172/1 Fr. 3'000'000.-- A 6 7/8%		3.000.000,00
9221.200	UBS NYON, CREDIT AFT 593.701.C1 H Fr. 500'000.-- A 5 5/8%		500.000,00
9221.205	UBS NYON, C/593.701.C1 B, 1993-2003 Fr. 1'950'000.--, A 4,75%		1.950.000,00

COMPT E	INTITULE	ACTIF	PASSIF
9221.300	COMMUNES SUISSES, SERIE 41 - 1987-1995 Fr. 3'000'000.--, A 4,25%		3.000.000,00
9221.305	COMMUNES SUISSES, SERIE 43 - 1987-1997 Fr. 7'000'000.-- A 4,625%		7.000.000,00
9221.310	COMMUNES SUISSES, SERIE 49 - 1989-1999 Fr. 4'000'000.-- A 5 3/4%		4.000.000,00
9221.315	COMMUNES SUISSES, SERIE 52 - 1990-2000 Fr. 2'000'000.-- A 7%		2.000.000,00
9221.320	COMMUNES SUISSES, SERIE 54 - 1991-2001 Fr. 3'000'000.-- A 6,5%		3.000.000,00
925	PASSIFS TRANSITOIRES		293.434,75
9259	PASSIFS TRANSITOIRES		293.434,75
9259.100	PASSIFS TRANSITOIRES		293.434,75
928	FINANCEMENTS SPECIAUX & FONDS DE RESERVE		6.367.033,30
9280	FONDS ALIMENTES PAR DES RECETTES AFFECTEES		2.291.693,50
9280.100	FONDS RESERVE - EPURATION + STEP		1.260.069,00
9280.110	FONDS RESERVE - SERVICE DU FEU DEFENSE CONTRE L'INCENDIE		461.249,20
9280.120	FONDS RESERVE - SERVICE DES EAUX RACCORDEMENTS AU RESEAU		548.204,35
9280.125	FONDS RESERVE - PORT DES ABERIAUX		22.170,95

COMPT E	INTITULE	ACTIF	PASSIF
9282	FONDS DE RESERVE		4.075.339,80
9282.100	FONDS RESERVE - FUTURS ABRIS PC		237.200,00
9282.105	FONDS RESERVE - FUTURES PLACES DE PARC POUR VOITURES		88.000,00
9282.125	FONDS RESERVE - POUR OUVRAGES IMPORTANTS		1.633.883,80
9282.135	FONDS RESERVE - AVANT-PROJET COLLEGE + ABRI PC, PREAVIS 63/88		904.560,00
9282.140	FONDS RESERVE - AMELIORATION DE L'INFORMATIQUE, PREAVIS 52/92		58.000,00
9282.145	FONDS RESERVE - CREATION PARKING ABERIAUX, PREAVIS 87/89		944.000,00
9282.165	FONDS RESERVE - TRANSF. BAT. "LA PLACE" PREAVIS 30/91 ET 38/91		81.400,00
9282.175	FONDS RESERVE - REFECTION BENEX - MORETTES PREAVIS 31/91		20.100,00
9282.180	FONDS RESERVE - MODERATEUR TRAFIC RTE DU CURSON, PREAVIS 47/91		2.650,00
9282.902	FONDS RESERVE - POUR PERS. COMMUNAL, UTIL. SUBORDONNES A APPROB. DU C.C.		105.546,00
929	C A P I T A L		585.233,42
9290	CAPITAL		585.233,42
9290.100	CAPITAL		585.233,42
	TOTAUX	35.023.626,82	35.023.626,82

3. AMORTISSEMENTS ET ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE

La présentation de cette partie dans les comptes 1993 diffère de celle du budget 1993. Nous donnons le détail de ce poste.

3.1. Extrait des comptes 1993

Cpte	Objet	Montant	Total
230.3301	Amortissements des créances et débiteurs 5 postes soit au total	17'714.90	17'714.90
230.3311	Amortissements d'ouvrages de génie civil et d'assainissement		
	- Vestiaires, buvette Abériaux	48'000.--	
	- Rte Bénex-Dessus, trottoir	9'835.--	
	- Eclairage public	23'000.--	
	Sous-total		90'835.--
230.3313	Amortissements machines, mobilier, véhicules		
	- Amélioration informatique	58'000.--	
	- Reprise mobilier Auberge	22'150.--	
	Sous-total		80'150.--
230.3803	Attributions au fonds de réserve des bâtiments		
	- Bâtiment scolaire (collège)	335'520.--	
	- Bâtiment communal "La Place"	15'700.--	
	- Attributions bouclément ex. 1993	50'000.--	
	Sous-total		401'220.--
230.3804	Attributions au fonds de ré- serve routes et infrastructure		
	- Parking Abériaux	138'500.--	
	- Parking La Combe	2'500.--	
	- Bénex-Morettes	10'100.--	
	- Rte Curson	2'650.--	
	Sous-total		153'750.--
Total des amortissements effectués			743'669.90

3.2. Extrait du budget 1993

Amortissements budgetés 689'705.--
 Les éléments suivants étaient
 budgetés et ne figurent pas dans
 les comptes 1993

- Achat balayeuse (préavis 4/90)
soldé durant l'exercice 1992 15'400.--
- Assainissement Promenthouse-
Collonges 14'000.--
- Signalisation lumineuse RC 1b
soldé durant l'exercice 1992 6'500.--

Sous-total des amortissements
non effectués 35'900.-- 35'900.--

Total partiel des amortissements
budgetés et exécutés 653'805.--

Les éléments suivants ont été amortis
mais n'étaient pas prévus :

- Amortissement de la reprise du
mobilier de l'Auberge 22'150.--
- Amortissement des créanciers
et débiteurs 17'714.90
- Amortissement supplémentaire
au boucllement de l'exercice 50'000.--

Total des amortissements
supplémentaires non-budgetés 89'864.90 89'864.90

Total des amortissements effectués
et figurant dans les comptes 743'669.90
=====

4. TABLEAU DES INVESTISSEMENTS 1993

Comptes	Préavis	Investissements	Montants	Totaux
<u>BATIMENTS</u>				
9141.150	35/91	Rénovation de la Step	43'323.--	
9143.105	63/88)	Avant-projet et construction Collège		
	78/89)	avec poste d'attente	1'009'444.35	
	11/90)	(inclus Fr. 350'000.- de subsides		
	42/91)	reçus en 1993 et réserve Fr. 5'000.--)		
9143.116	30/91)	Etude transformation		
	38/91)	bâtiment de "La Place"	102'855.20	
9143.117	54/92	Transf. bâtiment "La Place"	1'405'826.--	
9143.125	71/93	Réfection toiture ancien collège	146'836.70	
9143.130	72/93	Avant-projet complexe comm. aux Morettes	<u>10'200.--</u>	2'718'485.25
<u>GENIE CIVIL ET ROUTES</u>				
9123.125	87/89	Parking des Abériaux	3'700.--	
9141.115	31/91	Projet réfection rtes "Bénex/Morettes"	53'400.--	
9141.160	39/91	Etabliss. cadastre souterrain, cdtes EC/EU	83'759.--	
9141.170	3/90	Agrandiss. parc à voitures "Les Fossés"	248'120.90	
9141.175	60/92	Etude dériv. coll. EC "Les Ecornillières"	27'043.--	
9141.180	66/93	Raccord EU "Promenthoux-Step"	<u>390.--</u>	416'412.90
<u>MOBILIER, MACHINES ET VEHICULES</u>				
9146.100		Reprise mobilier Auberge comm.	22'150.--	
9146.110	52/92	Amélioration informatique	<u>60'832.50</u>	82'982.50
<u>TOTAL DES INVESTISSEMENTS 1993</u>				3'217'880.65 =====

5. MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

Cette notion permet de porter une appréciation sur la caractéristique financière globale de la Commune. Bien que ce document ne soit pas un document "comptable" au sens administratif du terme, nous le joignons au dossier du boucllement.

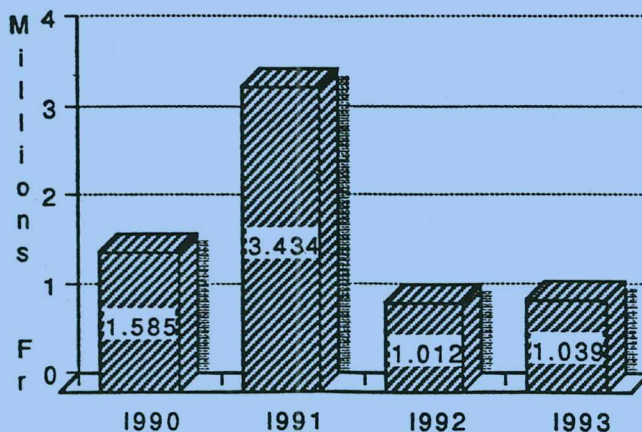
5.1. Détermination de la marge brute d'autofinancement

Excédent de revenus selon boucllement des comptes	21'174.95	
Amortissement terrains, bâtiments	139'291.--	
Amortissement machines, véhicules	80'150.--	3717
Attributions aux fonds de renouvellement	554'970.--	807124
Attributions aux financements spéciaux	243'806.55	
Marge brute d'autofinancement	1'039'392.50	

5.2. Utilisation de la marge brute d'autofinancement

Sources de fonds		
- Masse brute d'autofinancement	1'039'392.50	
- Subventions et subsides encaissés en 1993	350'000.--	
- Augmentation des emprunts à moyen et long terme	3'430'000.--	
Total des sources de fonds	4'819'392.50	
Emploi des fonds		
- Augmentation des liquidités	660'591.52	
- Augmentation des débiteurs	373'143.48	
- Diminution des engagements courants	567'776.85	
- Investissement 1993	3'217'880.65	
Total emploi des fonds	4'819'392.50	

L'évolution de la marge brute d'autofinancement (cash-flow) peut se représenter de la manière suivante :



Cash-flow

Cash-flow
benefice
+ amortissement
+ impôts
+ provisions

6. RESULTAT DE L'EXERCICE 1993

	Compte 93	Budget 93	Compte 92
Revenus	10'880'036.93	10'461'830.--	10'182'900.--
Charges	10'858'861.98	10'772'091.--	9'625'600.--
Excédent de revenus (brut)	71'174.95		557'300.--
Excédent de charges (brut)		310'261.--	
Amortissement complémentaire	50'000.--		548'593.--
Excédent de revenus net	21'174.95		8'663.--
Excédent de charges net		310'261.--	

7. COMMENTAIRES

7.1 Généralités

Le fait que nous ayons donné directement sur les documents comptables de nombreuses explications des écarts entre budget et comptes, ainsi que des variations par rapport aux comptes 1992, nous dispense de faire de nombreux commentaires supplémentaires.

Nous limiterons à quelques éléments essentiels et déterminants pour la situation financière de la Commune. //

Il est bien connu que la marge de liberté financière de la Commune est très réduite. L'examen des figures placées à la page 17 de la première partie du rapport de gestion donne la répartition de la valeur financière des divers secteurs d'activités.

La Municipalité n'a pratiquement pas d'influence sur la facture de la sécurité sociale (10% des charges totales), sur l'Instruction publique (22% des charges totales), sur les charges financières représentées pour la plus grande partie par les intérêts de la dette (23% des charges totales).

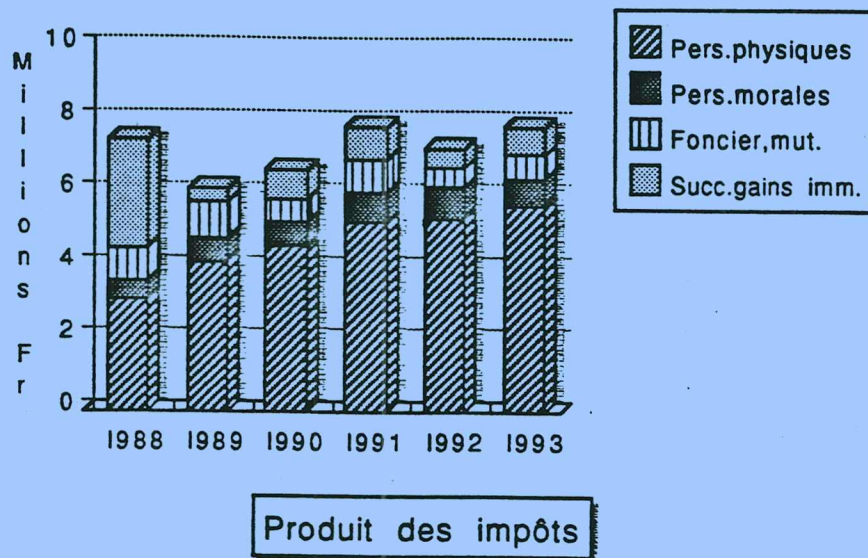
Dans les revenus, l'élément déterminant est le produit des impôts domaine dans lequel certains éléments échappent à l'influence de la Municipalité.

7.2. Rendement des impôts

Les pages 8 et 9 du présent document donnent toutes les indications de détails sur les revenus tirés de la perception des impôts. Afin de situer ces éléments dans le temps, nous groupons les divers postes comme suit en exprimant les nombres en milliers de francs.

Personnes physiques + revenu et fortune	Cptes 4001 4002 4003 4004	Fr. 5'686,2 x 1'000
Personnes morales + compl. immeubles	Cptes 4011 4012 4013	Fr. 748,3
Imp. foncier + droits de mutations	Cptes 4020 4040	Fr. 707,2
Successions + Gains immob. + Divers	Cptes 4050 4411	Fr. 674,8
Somme totale du revenu des impôts		Fr. 7'816,5 x 1'000

L'évolution de 1988 à 1993 se présente selon les éléments donnés par la figure suivante :

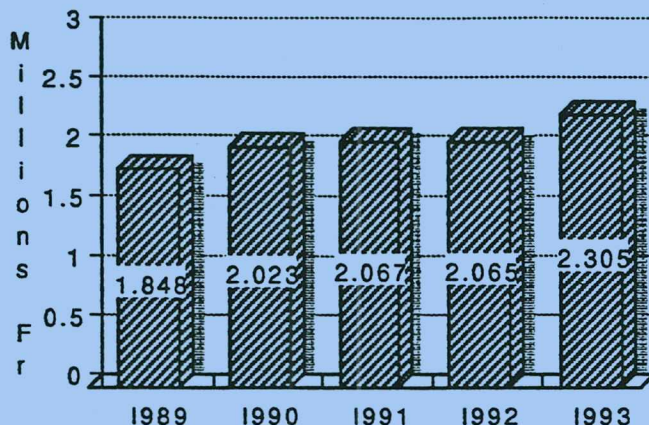


7.3. Instruction publique

L'instruction publique à laquelle la Commune est liée pour les degrés primaire et secondaire dépend essentiellement de l'Etat de Vaud en ce qui concerne les choix et les options de principe et financières.

L'évolution du nombre d'élèves de la Commune figure à la page 32 de la première partie de ce document. Cette évolution est marquée par une relative stabilité dans le nombre total des élèves fréquentant l'école officielle.

L'évolution des coûts globaux de ce domaine d'activité est représentée par la figure suivante. L'importance de cette charge financière croît en valeur absolue pour atteindre 2,3 millions, soit le 22,5 % des charges totales.



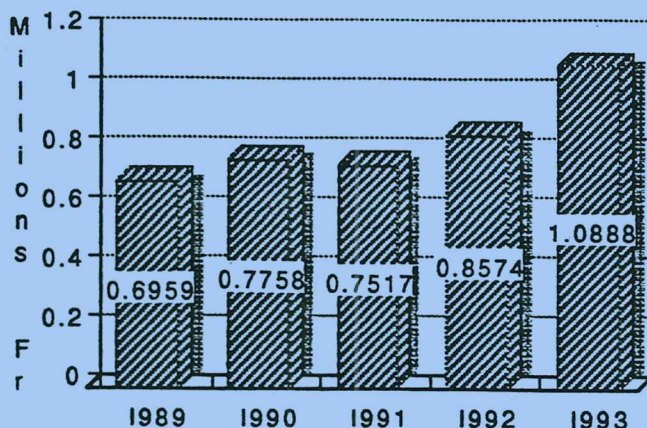
Instruction publique

7.4. Sécurité sociale

Ce poste ne représente pour la Commune que des dépenses et aucune recettes. Les charges sont évidemment en fonction des prestations financières accordées sur la base de prescriptions dont les principes et les barèmes sont déterminés par des instances fédérales et cantonales.

La détérioration de la situation économique a bien évidemment une influence directe sur ce poste.

L'évolution durant ces dernières années fait apparaître l'image suivante :



Sécurité sociale

L'écart entre 1992 et 1993 est supérieur à toutes les différences annuelles passées et représente environ une augmentation de Fr. 230'000.--.

8. CONCLUSION

Les présents comptes ont fait l'objet d'un contrôle par la Fiduciaire Heller S.A., à Nyon, dont le rapport est à disposition de la Commission de Gestion.

Par conséquent, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis No 4/94 concernant le rapport de la Municipalité relatif à la gestion et aux comptes de l'année 1993,
- lu le rapport de la Commission de gestion,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- 1/ Il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 1993.
- 2/ Les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice 1993 sont acceptés tels que présentés.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 2 mai 1994 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Tschumi
A. Tschumi



Le secrétaire

A. Badel
A. Badel